



Commission Locale de l'Eau

SAGE Auzance - Vertonne

ETAT DES LIEUX



FASCICULE COMPLEMENTAIRE

AU DOCUMENT INITIAL

Octobre 2005

Introduction

Ce fascicule complémentaire fait suite à la démarche de consultation de la Commission Locale de l'Eau quant au document d'état des lieux initial proposé.

Lors de la consultation, le document dit « provisoire » a tout d'abord été soumis à tous les membres de la C.L.E. du SAGE ainsi qu'à quelques partenaires extérieurs afin que chacun puisse apporter ses corrections et remarques.

De plus le groupement de bureaux d'études IDEA Recherche – GEOMATIC Systèmes missionné pour l'élaboration du SAGE, avait pour premier travail, avant de commencer les études de la phase diagnostic, d'analyser le document d'état des lieux proposé. L'équipe a donc également fait part de ses remarques et corrections afin d'améliorer au mieux le document pour tendre vers un état des lieux le plus complet possible (le groupement choisi mène par ailleurs d'autres projets de SAGE et a notamment déjà réalisé ce type de document « état des lieux »).

La première partie de ce fascicule complémentaire regroupe l'ensemble des corrections faites à la suite de la lecture des partenaires et des bureaux d'études.

Par ailleurs, suite à cette large consultation, un bilan des remarques a été présenté au bureau de la CLE élargi le 31 Août 2005. L'objectif était de cadrer les recherches d'informations complémentaires en fonction des besoins essentiels de connaissances pour la suite des études d'élaboration du SAGE.

Il a été décidé de porter les efforts de recherche sur quatre principaux points :

- Alimentation en Eau Potable
- Agriculture
- Industrie
- Tourisme

En somme, il importe surtout d'avoir une estimation plus précise des consommations d'eau par usage.

Une deuxième partie synthétise donc les données recueillies dans ces différents domaines. D'autres informations viennent en compléments suite à des remarques faites par les différents partenaires à la relecture du rapport initial.

Enfin, pour que chaque membre de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Auzance Vertonne puisse avoir une vision très claire des compléments effectués et des domaines encore à approfondir, une dernière partie dresse un bilan général des données obtenues, des informations en cours d'acquisition et des délais dans lesquels il sera possible de les obtenir pour la suite des études.

Fort de ces nouvelles connaissances, il appartiendra à la C.L.E. de décider ou non d'engager des études complémentaires plus poussées si cela est jugé nécessaire.

SOMMAIRE

Introduction.....	1
SOMMAIRE	2
Corrections & Remarques	3
1. Les remarques et corrections des partenaires.....	4
2. Les remarques et corrections des bureaux d'études	10
Compléments.....	13
1. L'Alimentation en Eau Potable.....	14
1.1. Le contexte départemental.....	14
1.2. L'A.E.P. sur le bassin du SAGE Auzance Vertonne.....	21
1.3. 2 échelles d'approche, 1 projet commun.....	40
1.4. Production mensuelle de l'usine d'eau potable de Finfarine	46
2. L'industrie et les entreprises.....	46
2.1. Les industries et entreprises du bassin Auzance Vertonne.....	46
2.2. Les volumes d'eau utilisés par l'industrie et les entreprises	46
2.3. Les impacts potentiels sur la ressource	46
3. L'agriculture	52
3.1. Les volumes d'eau utilisés pour l'irrigation	52
3.2. L'état du bocage et son évolution.....	54
4. L'assainissement	56
5. Le tourisme.....	57
5.1. La capacité d'accueil touristique des communes du SAGE	57
5.2. Evaluation de la population estivale sur le bassin	59
6. Le marais des Olonnes.....	67
6.1. Evolution historique des marais des Olonnes et de sa gestion	67
6.2. Compléments techniques.....	71
6.3. Les acteurs.....	72
BILAN.....	73
1. Bilan des informations complémentaires apportées	74
1.1. Bilan point par point.....	74
1.2. Etudes complémentaires éventuelles.....	76
2. Bilan cartographique.....	77
2.1. La cartographie de l'état des lieux.....	77
2.2. Le lancement du SIG du SAGE Auzance Vertonne	77
Conclusion.....	78

CORRECTIONS & REMARQUES

1. Les remarques et corrections des partenaires*

p. 7 :

Délimitation administrative à préciser (italique) : commune partiellement concernée. Saint Avaugourd n'est pas dans la Communauté de Communes du Talmondaise mais du pays Moutierois.

(Source : DDE – Services maritimes)

p. 30 :

La population estivale apparaît sous-estimée.

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

p. 42 :

La surface du bassin versant du Payré n'est pas de 90 km² mais atteindrait 154,1 km²

(Source : projet Cycleau - étude BRGM: Caractérisation Initiale des bassins versants du Belon et du payré - BRGM/JP-53520-FR Décembre 2004)

p. 46 :

Même si les données hydrologiques sur l'Auzance sont récentes, il faut les faire apparaître dans l'état des lieux, et ce, d'autant plus qu'un projet de barrage est à l'étude sur l'Auzance.

(Source : DIREN Pays de la Loire)

p. 47 :

Il est essentiel de présenter les résultats de l'observation du régime hydraulique de l'Auzance compte tenu du projet de retenue sur ce cours d'eau. Il peut être recherché une approche par analogie avec la Ciboule sur la même période.

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

p. 49 :

Plans d'eau. La DDAF dispose d'une banque de données police de l'eau qui n'est sans doute pas à jour mais peut être complétée. Un recensement des plans d'eau a été lancé en 2005 en vue de leur régularisation. Des données plus précises seront disponibles dans les semaines à venir.

(Source : DDAF de la Vendée)

p. 50 :

Le SEQ-EAU est un outil d'interprétation des données, il n'y a donc pas à proprement parler de réseau de stations SEQ-EAU.

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

p. 62 :

Dans le tableau de suivi de la qualité des eaux du bassin versant Auzance-Vertonne, absence de données sur les pesticides et minéraux hors Sorin Finfarine.

(Source : APNO)

p. 67 :

La nappe de l'éocène concerne en fait le Marais Breton (Ile de Noirmoutier, Bouin, etc.). La nappe du socle ne concerne pas que La Roche-sur-Yon : le socle représente environ les 2/3 du département.

Enfin, on préférera parler de la « Nappe du Dogger et du Lias Inférieur » qui concerne tout le Marais Poitevin de Longeville à Benet.

(Source : Services de l'eau du Conseil Général de Vendée)

p. 92 :

Marais et zones humides : il n'y a plus d'exploitations ostréicoles dans le bassin des Chasses (remarque à vérifier)

(Source : DDE – Services maritimes)

* C.L.E. et extra C.L.E.

p. 92 et suivantes :

Marais d'Olonne : L'élevage de truites dans le marais d'Olonne n'est pas signalé. Comme ce type d'élevage est accompagné d'apports nutritifs exogènes, ne faudrait-il pas en déterminer la nature, le volume, la fréquence, et l'incidence sur le milieu ?

(Source : APNO)

p. 97 :

La carte n° 26 indique des mares, mais il semble que le recensement ne soit pas complet :

- deux mares de dépression dunaire et non une seule au niveau de la Girvière
- mare de la Vannerie sur Olonne près de la rocade, mares proches du bassin d'orage de la Gobinière (à la limite d' Olonne, près du Château d'Olonne et du boulevard urbain)

(Source : APNO)

p. 102 :

Les espèces végétales mentionnées sur les milieux entourant l'estuaire ne sont pas toujours représentatives ou bien positionnées. Par exemple *Cochlearia danica* n'est pas bien positionnée car plutôt aérohaline que présente en semi forestière en avant de la dune boisée.

Autre espèce protégée sur les dunes du Port: *Epipactis phyllantes*

(Source : Groupe associatif ESTUAIRE – Section Régionale de la Conchyliculture Pays de la Loire – SCODAP : Syndicat des Conchyliculteurs du Bassin du Payré.)

p. 115 :

Il serait judicieux de valoriser les données des divers réseaux du CSP et de l'inventaire de la FPPMA sur les ouvrages hydrauliques.

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

p. 136 :

Les acquisitions de l'APNO sur l'Illet de Champclou ne représentent plus 39,53 % du site, mais actuellement 45,45%. D'autres parcelles sont en cours d'acquisition et à l'automne 2005 la proportion passera à 49,77%.

(Source : APNO)

p. 139 :

Le réseau de surveillance évoqué dans le dernier paragraphe est constitué d'un groupe départemental « plantes envahissantes » : Fédération de pêche, FDGDON, DIREN, CSP, DDAF, Agence de l'eau, Forum des Marais Atlantiques, animé par le Conseil Général.

(Source : Services de l'eau du Conseil Général de Vendée)

p. 143 :

Il faut aussi prendre en compte la faune envahissante et notamment les ragondins.

Le FDGDON compile actuellement les données qui concernent le bassin Auzance Vertonne. Ces informations seront disponibles dans le mois de Novembre.

(Source : Services de l'eau du Conseil Général de Vendée)

p. 144 :

Le paragraphe 6 de la partie II, DCE devrait faire partie du cadre général "législation"

(Source : DIREN Pays de la Loire)

p. 145 :

6-2 : l'état des lieux des masses d'eau du bassin Loire Bretagne, réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE, ne peut présenter à cette échelle d'appréhension une qualité *pointue* d'analyse du risque de non atteinte du bon état écologique. Il appelle bien une approche complémentaire locale pour les masses d'eau concernées.

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

p. 149 :

Alimentation eau potable : Il est utile à la compréhension de préciser que :

- les SIAEP ont la responsabilité de la production d'eau potable
- le SDAEP "Vendée Eau" a la responsabilité de la distribution

(Source : DDE – Services maritimes)

- projet de barrage sur l'Auzance :

C'est un sujet essentiel pour le SAGE. Ce projet correspond en effet à un objectif prioritaire d'alimentation en eau potable vendéen et doit faire l'objet d'une analyse de faisabilité dans le contexte local de mise en œuvre d'une politique de gestion de l'eau. C'est pourquoi il importe bien de préciser le cadre général de cette démarche.

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

Ce ne sont pas les SIAEP qui sont gérés par des sociétés privées, mais la production et la distribution.

(Source : Services de l'eau du Conseil Général de Vendée)

p. 149 et suivantes :

Alimentation en eau potable : Il manque des données relatives à la consommation estivale (à dissocier de la consommation du reste de l'année)

(Source : APNO)

Il y a lieu d'intégrer la problématique "nouveau barrage" en élargissant le cadre.

(Source : DDAF de la Vendée)

p. 153 :

Graphique complété :

- 1999 : 2 883 367 m³
- 2000 : 2 864 654 m³
- 2001 : 2 474 716 m³
- 2002 : 2 627 861 m³
- 2003 : 2 429 478 m³

(Source : Services de l'eau du Conseil Général de Vendée)

p. 155 :

Il serait trop hâtif et partiel de tirer des conclusions de l'observation des seules données 1993 et 1994 de remplissage de la retenue de Sorin. Il pourrait être recherché avec l'appui du SDAEP une mise en correspondance des besoins et des quantités produites sur le bassin lui-même pendant la période d'étiage.

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

Adéquation besoins et ressources à repreciser en prenant en compte l'actualisation du schéma directeur Hydratec.

(Source : DDAF de la Vendée)

p. 156 :

La législation en matière d'eau potable prévoit également des seuils à respecter sur la qualité de l'eau brute de la ressource

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

p. 158 :

Précision : La mission SATESE est désormais incluse dans les missions du Service de l'Eau du Conseil Général. De plus depuis 2004, le suivi des industriels n'est plus assuré par le service, mais par des prestataires privés retenus par l'Agence de l'Eau dans le cadre d'un marché.

Le réseau de surveillance de la qualité des eaux est également suivi par le Service de l'Eau du CG.

(Source : Services de l'eau du Conseil Général de Vendée)

p. 160 :

État du parc des STEP :

- pour l'agglomération des Sables : le nom est "La Sablière" et non « port de plaisance », et son exploitant actuel est la SAUR et non CGE (dito 165)
- pour Saint Hilaire La Forêt, ce n'est plus (mai 2005) une lagune naturelle mais une station à macrophytes (1500 éqh)

(Source : DDE – Services maritimes)

Il n'y a d'exploitation CGE qu'à Nieul le Dolent. De plus le tableau est corrigé de la façon suivante :

Commune	Exploitant	Traitement
Grosbreuil	SAUR	Lagune
Jard-sur-Mer	SAUR	
Landevieille	Régie	Lagune aérée
Nieul-le-Dolent	CGE	
Olonne-sur-Mer	SAUR	
Sainte-Flaive-des-Loups*	Régie	
Saint-Hilaire-la-Forêt		Filtres plantés de roseaux
Saint-Mathurin	Régie	
Saint-Vincent-sur-Jard	SAUR	
Vairé	Régie	

*située route de la Chapelle Achard. (Source : Services de l'eau du Conseil Général de Vendée)

p. 161 :

Mentionner sans doute la CCO au lieu du Syndicat Intercommunal.

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

p. 162 :

Les longueurs de réseau sont en hectomètres et non en kilomètres.

(Source : Services de l'eau du Conseil Général de Vendée)

p. 163 :

En réseau séparatif, le réseau pluvial est destiné à recevoir des eaux pluviales uniquement.

(Source : Services de l'eau du Conseil Général de Vendée)

p. 162 à 164 :

La situation des stations d'épuration pourrait sans doute utilement être présentée sous forme d'un seul tableau d'ensemble dans lequel sera précisé le milieu récepteur et le degré de charge organique de chacune d'entre elles.

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

p. 165 :

Concernant la valorisation agricole des boues :

Les communes d'Avrillé et de Sainte-Flaive-des-Loups n'ont pas de plans (lagune pour Ste Flaive).

(Source : Services de l'eau du Conseil Général de Vendée)

L'application ou non d'un plan d'épandage est à analyser pour les stations à boues activées ou physico-chimiques, les lagunes faisant l'objet d'une procédure réglementaire occasionnelle lors de leur curage.

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

p. 166 :

Préciser dans le texte : fin 2000 ou fin 2005

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

p. 171 :

Revoir sans doute la partie concernant les effluents industriels qui peuvent aussi être raccordés aux stations communales.

(Source : DDAF de la Vendée)

p. 173 à 174 :

Une précision sur les pressions respectives des divers types d'élevage serait la bienvenue.

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

p. 179 :

Revoir les besoins pour les cultures de maïs (précisions demandées au service statistiques de la DDAF) (Source : DDAF de la Vendée)

p. 182 :

Dans le tableau les références eaux pluviales sont supprimées.

(Source : DDAF de la Vendée)

p. 184 et 185 :

Conchyliculture :

« L'exiguïté des surfaces disponibles (les tables sont disposées dans le chenal entre le Havre et l'île de la Chaboissière) ne permet pas une production supérieure ».

Information ajoutée : Leur extension, sans autorisation, dans la partie centrale du lit de la rivière, représente, par les piquets de fixation, un danger important pour les déplacements en barque et peut freiner l'évacuation et l'alimentation des marais.

Marais à Poissons :

Phrase remplacée : « La tendance.....complément à leur retraite » par :

Après une désaffection, on constate une tendance, depuis quelques années, à la reprise de l'activité aquacole (élevage de truites et de dorades). En effet, les exploitants les plus assidus, pour lesquels le marais piscicole était une source de revenus annexes est maintenant un lieu de « décompression », de loisirs, où ils peuvent se procurer une ressource alimentaire de très grande qualité qu'ils partagent entre amis.

Si, pour la plupart, ils sont issus du milieu agricole traditionnel, les nouveaux exploitants assidus des marais piscicoles sont de jeunes retraités souvent originaires de ce marais, des professions libérales et des commerçants; car l'entretien d'un marais est souvent difficile, très coûteux et nécessite une présence fréquente (gestion des écluses liée aux marées de vives eaux, surveillance de la qualité et des niveaux d'eau). Actuellement ils ne bénéficient d'aucune aide et ne peuvent vendre leurs productions, car ils ne sont pas agriculteurs. Il n'y a que la passion et le bien-être que ce milieu leur procure qui les motive pour continuer l'entretien indispensable à la sauvegarde de ce marais.

Loisirs :

La dernière phrase est supprimée :

« Seul.....syndicat », (il n'y a plus de droit payable au Syndicat pour l'accès aux berges)

Protection :

Le Conservatoire du Littoral. (48 ha)

Information ajoutée : dont 26 ha au marais des Loirs sur la Commune d'Olonne et environ 4ha au Marais de la Jarrie sur la Commune de l'île d'Olonne (vers le pont de Champclou); ces 2 marais étant destinés à l'étude de l'anguille" (de la civelle à l'anguille d'avalaison) espèce fortement menacée de disparition.

(Source : Syndicat des marais de la Gachère)

p. 186 et suivantes :

Le chapitre « conchylicole » sera à revoir dès que des données plus complètes seront connues. L'étude prévue est en cours de réalisation.

De plus, le Syndicat Ostréicole du Payré a subi depuis cet été des modifications internes : changement de dénomination: *Syndicat des Conchyliculteurs du Bassin du Payré (SCOBAP)* changement de siège social: *Maison de l'estuaire - Chemin rural du Grand Marais 85440 Talmont Saint Hilaire* - ensemble des articles modifié.

Dès la fin de la démarche de caractérisation individuelle des entreprises ostréicoles, il sera nécessaire d'aboutir à une compilation des données sous forme synthétique et graphique.

(Source : Groupe associatif ESTUAIRE – Section Régionale de la Conchyliculture Pays de la Loire – SCODAP : Syndicat des Conchyliculteurs du Bassin du Payré.)

p. 190 :

Eaux industrielles : PRB " La Mothe " : Au lieu de carrières, lire plutôt produit dérivé

(Source : DDE – Services maritimes)

p. 192 :

Décharge de Jard : Communauté du Talmondais et non communale

Centrale enrobé Hélary (VAIRE) : à retirer (centrale mobile du chantier RN 160)

(Source : DDE – Services maritimes)

p. 194 :

SARL "VIF ARGENT" sur Olonne s/Mer : fermée depuis 2003

(Source : DDE – Services maritimes)

p. 196 :

Ports de plaisance :

- Port Olona : capacité d'accueil portée à 1 500 places depuis travaux 2004

- Port Bourgenay : portée à 600 places depuis travaux terminés en juillet 2005

(Source : DDE – Services maritimes)

p. 196 à 204 :

Certains usages seraient à mieux apprécier :

- ports de plaisance : type d'implantation, perspectives d'évolution, équipements anti-polluants...

- pêche à pied : évaluation de son importance (CQEL, DDASS,...)

- chasse en milieux aquatiques : types de milieux, pratiques associées éventuelles de gestion de l'eau

(Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

p. 208 :

« Renards.. Chute importante due aux maladies (myxomatose..) » . Ceux sont les lapins qui sont touchés par la myxomatose.

(Source : Groupe associatif ESTUAIRE – Section Régionale de la Conchyliculture Pays de la Loire – SCODAP : Syndicat des Conchyliculteurs du Bassin du Payré.)

p. 254 :

Zonage d'assainissement : tableau pas à jour pour été 2005 (St Georges, St Mathurin, Nieul, Île d'Olonne)

(Source : DDE – Services maritimes)

p. 259 :

Tableau eaux pluviales supprimé

(Source : DDAF de la Vendée)

2. Les remarques et corrections des bureaux d'études

Le groupement de bureaux d'études IDEA Recherche – GEOMATIC Systèmes a, selon les consignes du cahier des charges, réalisé une correction la plus exhaustive possible du document provisoire en s'appuyant sur leurs expériences acquises dans l'élaboration d'autres SAGE.

Les corrections proposées ont la plupart du temps été approuvées par l'équipe technique du SAGE et sont synthétisées dans le tableau suivant.

Le document d'état des lieux initial compte donc désormais les corrections suivantes :

Page	Titre	Sujet	Suggestions approuvées et effectuées
p.11	2.1.2 Le contexte hydrologique du bassin	Problème plan et fond	Mettre un nouveau titre "Profil en long des cours d'eau" et le mettre page 46 à la fin du chapitre hydrographie
16	>Synthèse descriptive des profils longitudinaux	Le dernier paragraphe: "L'analyse...nord."	A enlever, cf. BRGM
17	2.1.3. Les sites géologiques remarquables	Le dernier paragraphe: "Même si leur lien....porter préjudice."	A mettre dans le diagnostic. Site géologique, s'ils sont classés mettre dans le point « milieu remarquable » avec znieff, natura 2000 et al.
30	3.5. Population estivale	Problème de plan	Mettre ce chapitre dans le chapitre 8.1. Les activités touristiques du bassin
31	4. Legislation	Problème de plan et manque d'information	Mettre ce thème en première partie dans un chapitre s'appelant "contexte réglementaire" et intégrer dans ce chapitre le chapitre 6 de la deuxième partie
48	1.2.2. Etiage	Le troisième paragraphe	A mettre dans les scénarios tendance ou contrastés
63	>qualité biologique	Deuxième paragraphe: "Il semblerait,....., comme les Perlodidae"	A mettre dans le diagnostic
63	>Bilan des résultats IBGN	Premier paragraphe: "Les débits d'étiage....ces taxons sensibles". Deuxième paragraphe: "la qualité physico chimique....de l'eau".	A mettre dans le diagnostic
66	1.6.1. Un réseau de mesures moins précis	Problème de plan	A mettre les cartes au début du chapitre 1.4.qualité physico-chimique page 50
73	>Commentaire pour l'année 2002	"Actuellement... et chimique"	A mettre dans le diagnostic
73	> Commentaire général:	"Ceci est sans doute...bactéries"	A mettre dans le diagnostic
73	> Commentaire général:	"Aucune explication...actuellement"	A mettre dans le diagnostic
78	> Commentaire	"De plus les activités humaines....forte"	A mettre dans le diagnostic
78	> Commentaire	"Les données recensées...côtières"	A mettre dans le diagnostic
86	> Les risques sanitaires	"La physiologie des mollusques....sont en cause."	A mettre dans le diagnostic
87	. Les coquillages et la pollution microbienne	Tout le paragraphe	A mettre dans le diagnostic
87	. Les coquillages et les métaux lourds	"De nombreux....le rejet".	A mettre dans le diagnostic

87	_ Le mercure :	"C'est un métal...hautement toxique."	A mettre dans le diagnostic
88	_ Le plomb:	"Le plomb...tetra-éthyl".	A mettre dans le diagnostic
88	_ Le Cadmium :	"C'est un métal...(matières plastiques)."	A mettre dans le diagnostic
91	. Remarques :	"On peut...l'agglomération".	A mettre dans le diagnostic et scénario tendance
93	4.1.3. Eaux souterraines	Problème de plan	A mettre dans le chapitre 2.1.Aspect quantitatif p. 68
97	4.2.3. Eaux souterraines	Problème de plan	A mettre dans le chapitre 2.1.Aspect quantitatif p. 68
104	Qualité physique des cours d'eau	mettre un nouveau chapitre	Intégrer toutes les données disponibles sur l'évolution de la qualité des berges, ripisylves, lit mineur, frayères, ouvrages hydrauliques, lit majeur, zones humides, plan d'eau, artificialisation des cours d'eau, etc.
104	5. Les Fonctions biologiques de l'eau	Problème de plan au sujet des chapitres: 5.1. La vie piscicole et 5.7. Les espèces envahissantes	Mettre l'ensemble de ces titres dans un chapitre qui pourrait s'appeler "Qualité biologique"
104	5. Les Fonction biologiques de l'eau	Problème de plan au sujet des chapitres: 5.2. Les Zones Natura 2000, 5.3. Les ZICO, 5.4. Les ZNIEFF, 5.5. Les arrêtés de protection de biotope, 5.6. Les sites classés et inscrits	Mettre l'ensemble de ces titres dans un chapitre qui pourrait s'appeler "Milieux remarquables", l'ensemble des milieux remarquables
115	5.1.8. Les ouvrages hydrauliques	Problème de plan	A mettre dans un chapitre "qualité du milieu physique des cours d'eau"
124	. Menaces	L'ensemble du paragraphe	A mettre dans le diagnostic
127	. Dégradations et menaces, protection souhaitée	"Surfréquentation...la Chaume"	A mettre dans le diagnostic
127	. Dégradations et menaces, protection souhaitée	"Le conservatoire...Ephedra"	A mettre dans les scénarios contrastés
128/ 129	. Dégradations et menaces, protection souhaitée	"Urbanisation...milieu dunaire."	A mettre dans le diagnostic
131	. Dégradations et menaces, protection souhaitée	Réalisation de ZAC...Zones de prairies."	A mettre dans le diagnostic
139	5.7. Les espèces envahissantes	Problème de plan	A mettre dans un chapitre "qualité biologique"
139	5.7. Les espèces envahissantes	"L'équilibre biologique...perturbations."	A mettre dans le diagnostic
139	5.7.1. Les plantes aquatiques exotiques envahissantes	Deuxième paragraphe: "C'est différentes....secheresse)"	A mettre dans le diagnostic
144	6. La DCE et la révision du SDAGE	Problème de plan et manque d'information	A mettre en première partie dans le chapitre "contexte réglementaire"
155	> Adequation besoins/ ressources	"Si ce n'est...un autre usage".	A mettre dans le diagnostic

158	2. Assainissement	Problème de plan	Mettre ce chapitre dans un chapitre plus global que l'on pourrait appeler "Les aires urbaines et les résidents"
170/ 171	2.6.2. Stations d'épuration saisonnières	Problème de plan et manque d'information	Mettre ce chapitre dans la troisième partie "les usages" dans un sous chapitre des "activités touristiques et de loisirs" Avoir le détail de ces rejets en calculant un flux total annuel et un flux annuel par commune
183		Dernier paragraphe: "d'autre part...n'est pas disponible."	A enlever
185	> Evolution actuelle	"On entreprend....Vertou (1986)".	A mettre dans le diagnostic
185/ 186	>Perspectives :	"Le maintien...les initiatives".	A mettre dans les scénarios tendance ou contrastés
186	>Perspectives :	"L'importance...production".	A mettre dans le diagnostic
186	>Evolution actuelle	"Les causes...ces espèces".	A mettre dans le diagnostic
189	> Problèmes bactériens et > Problèmes sédimentaires	"l'origine des pollutions...la qualité marchande des huîtres."	A mettre dans le diagnostic
189	> Problèmes sédimentaires	"Une remise en ordre...d'envasement".	A mettre dans les scénarios tendances et contrastés
189	> Problèmes liés aux déchets d'élevage et aux pratiques :	L'ensemble du paragraphe	A mettre dans le diagnostic
190	5. Eaux industrielles	Problème de plan et manque d'information	Faire plutôt un chapitre sur les activités industrielles en intégrant les problèmes de prélèvements et d'assainissement, etc. (Cf; fichier word) Détailier l'ensemble des entreprises présentes sur le BV en définissant leur filière et leur type de production
195	5.3. Les impacts potentiels sur la ressource		Mettre ce chapitre dans la troisième partie "les usages" dans un sous chapitre des "activités industrielles et artisanales"
209	7.2.5. L'état des milieux et une gestion approfondie	" La zone de bas..point de vue."	A mettre dans le diagnostic et faire un état des lieux du gibier d'eau (richesse et évolution)
213	Annexes	Précision	Mettre en annexe tous les détails (liste des steps, des industries, etc...)

On notera que ces corrections, pour une bonne part, consistent à extraire certaines parties du document d'état des lieux, qui serviront et trouveront mieux leur place dans le document de la phase suivante de « diagnostic » voire « scénario tendanciel et scénarii contrastés ».

Par ailleurs, Bon nombre de remarques ont également été faites sur les cartographies : manque d'harmonisation cartographique, homogénéisation des données présentées...

Les moyens techniques, humains et de temps restreints alloués pour cette première phase d'élaboration du SAGE n'ont pas permis de répondre à ces améliorations. D'autre part, c'est un des objectifs des phases suivantes où le bureau d'études GEOMATIC Systèmes a pour mission de mettre en place un Système d'Information Géographique spécifique du SAGE Auzance Vertonne. Une fois cet outil mis en place, les cartes les plus essentielles de l'état des lieux pourront être retravaillées et intégrées dans le SIG. L'ensemble de ces cartes sera par la suite compilé dans un atlas cartographique.

COMPLEMENTS

1. L'Alimentation en Eau Potable

La problématique « eau potable » est un des points importants du SAGE Auzance Vertonne. En effet, le projet de barrage sur l'Auzance concerne le bassin versant Auzance Vertonne dans son ensemble et implique directement le SAGE qui doit prendre en compte ce projet potentiel. Ce barrage est prévu pour répondre aux besoins AEP de la côte vendéenne et pour soulager le dispositif global de gestion de l'eau potable sur le département. Le SAGE doit donc intégrer cette problématique départementale. Dans ce cadre, il est apparu important d'étayer d'avantage cet usage dans ce contexte particulier, au niveau de l'état des lieux. Cette problématique doit être appréhendée clairement à deux échelles interconnectée ; celle du département et celle du SAGE.

1.1. Le contexte départemental

➤ Le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable - Vendée eau

Depuis le 1^{er} janvier 1999 l'organisation de la production et de la distribution de l'eau potable en Vendée a évolué. Tous les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de Vendée (Syndicats Intercommunaux) ont transféré la compétence «distribution de l'eau potable» au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée (SDAEP de la Vendée) et ont conservé, le cas échéant, la compétence «production de l'eau potable».

L'eau potable produite par les Syndicats Intercommunaux est vendue en gros au SDAEP de la Vendée dès la sortie des unités de traitement.

Les Syndicats Intercommunaux ont également pour mission de représenter le SDAEP de la Vendée sur leur territoire et d'assurer les liens entre les Communes et le SDAEP de la Vendée.

Ainsi, depuis 1999 le SDAEP de la Vendée est directement responsable de la distribution de l'eau potable aux abonnés situés sur le territoire des communes adhérentes.

➤ Les ressources en eau en Vendée

L'eau potable distribuée par Vendée Eau provient principalement de l'eau potable produite par les Syndicats Intercommunaux producteurs adhérents, c'est à dire ceux qui disposent sur leur territoire d'une station de traitement d'eau de surface ou d'un captage d'eau souterraine.

L'eau potable est achetée en gros par Vendée Eau, suivant des contrats établis avec ces Syndicats.

A l'échelle du département, les volumes achetés se répartissent entre :

- les eaux de surface 42 221 372 m³ soit 89,3 %
- les eaux souterraines 5 046 268 m³ soit 10,7 %

Presque 90% des ressources pour l'eau potable proviennent donc des eaux de surface sur le département. La géologie de la Vendée, qui s'étend en majeure partie sur le socle granitique armoricain explique cette faible exploitation des eaux souterraines.

➤ L'évolution des besoins en eau en Vendée

La consommation d'eau potable ne cesse d'augmenter depuis les années 1990. Cette consommation croissante s'explique par l'augmentation ininterrompue du nombre d'abonnés sur le département. La consommation globale augmente donc d'année en année (d'environ 2% par an) même si l'on observe une diminution progressive de la consommation moyenne d'eau potable par abonné (Cf. graphe p.20)

Les besoins mensuels d'eau potable sont très variables au cours de l'année comme le montre le graphique de la page n°17. La période estivale est celle de la plus grande consommation d'eau notamment liée à l'afflux de population touristique. La variation des ressources serait encore plus marquée en moyenne hebdomadaire, voire journalière.

➤ La qualité de l'eau potable en Vendée

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales assure, avec le concours du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Vendée, le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Cette surveillance s'exerce à tous les stades de la production et de la distribution.

Bilan 2004 :

En 2004, plus de 1700 prélèvements ont été réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire : une centaine à la ressource, près de 250 en sortie de station de traitement et près de 1400 en distribution.

✓ La qualité bactériologique :

Près de 1500 prélèvements ont été réalisés en distribution. Plus de 99,5% étaient conformes d'un point de vue bactériologique.

Près de 250 prélèvements ont été réalisés en sortie de station de production. Plus de 99,5% étaient conformes d'un point de vue bactériologique.

L'eau distribuée en Vendée est globalement de **bonne qualité bactériologique**. Cette bonne qualité a été favorisée par l'obligation de maintenir un taux de chlore assez élevé en distribution en raison de l'application du plan Vigipirate.

*L'eau distribuée sur le bassin du SAGE Auzance Vertonne est de **bonne qualité bactériologique**.*

✓ La dureté :

L'eau distribuée, majoritairement issue d'eau de surface, est souvent **douce, comprise entre 10 et 20°F**.

Dans les zones alimentées par des eaux souterraines issues du massif granitique, ou par des eaux de nappe alluviale, il peut être observé une dureté inférieure à 10°F. A l'inverse, dans certaines zones du sud Vendée, alimentées par des eaux issues du bassin géologique calcaire, la dureté peut dépasser 30°F.

*L'eau distribuée sur le bassin du SAGE Auzance Vertonne **est peu calcaire et comprise entre 10 et 20°F**.*

✓ Les nitrates :

Seule l'eau distribuée dans les communes alimentées par le captage de Saint Martin des Fontaines présentent des teneurs moyennes en nitrates élevées, proches de 50 mg/l (moyenne annuelle de 49,1 mg/l et maximum de 53,6 mg/l). La durée du dépassement de la norme des 50 mg/l est estimée à 180 jours en 2004. Cette eau ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et les nourrissons.

Sur le reste du département, la limite de 50 mg/l de nitrates a été dépassée durant 13 jours en janvier 2004 dans les communes habituellement alimentées par les usines de La Bultière. En 2004, contrairement aux années précédentes, il n'y a pas eu de dépassement de la limite des 50 mg/l dans les communes alimentées par les usines de Rochereau et de l'Angle Guignard.

*L'eau distribuée sur le bassin du SAGE Auzance Vertonne **est comprise entre 0 et 25 mg/L pour les teneurs en nitrates**.*

✓ Les pesticides :

Les principales molécules retrouvées sont l'atrazine, la déséthylatrazine (sous produit de dégradation de l'atrazine) et la simazine. Des analyses de glyphosate et AMPA (molécule de dégradation) ont été réalisées en 2004. Ces produits ont été détectés dans certaines eaux brutes mais pas dans les eaux traitées.

Les teneurs moyennes des eaux distribuées sont globalement restées inférieures à la valeur limite quelle que soit la substance considérée, sauf sur la commune de Luçon présentant régulièrement des dépassements en déséthylatrazine (maximum de 0,110 µg/l), inférieurs aux recommandations fixées par l'OMS. La station de traitement de Ste Germaine devrait être équipée prochainement d'une unité de traitement des pesticides sur charbon actif en grain.

*L'eau distribuée sur le bassin du SAGE Auzance Vertonne **est de classe A et donc conforme vis-à-vis des pesticides**.*



➤ La facture d'eau potable en Vendée

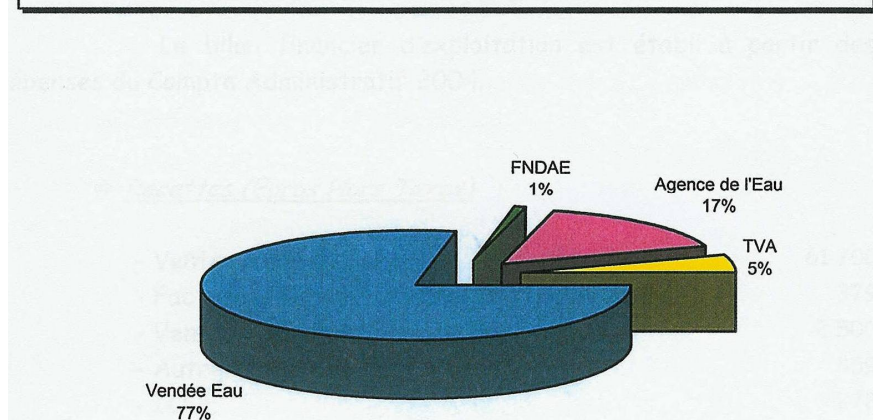
Les tarifs du Service de l'eau potable sont identiques pour les abonnés des communes regroupées au sein de Vendée eau (276 communes sur les 282 que compte le Département).

Chaque année, les tarifs du Service de l'eau potable aux abonnés sont votés par l'Assemblée Générale de Vendée Eau. Les tarifs comprennent une partie fixe (abonnement) fonction du calibre du compteur et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

De plus, les redevances et taxes sont fixées et encaissées par les organismes concernés :

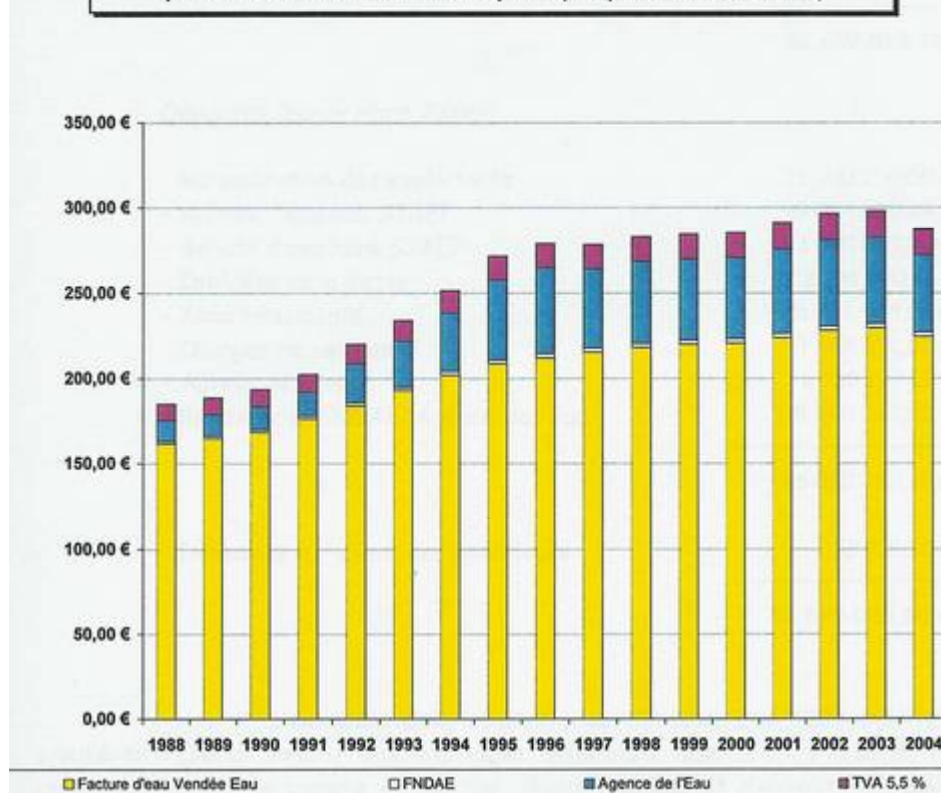
- la redevance du Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (FNDAE) fixée par l'Etat,
- La contre-valeur Pollution (uniquement dans les communes dont la population agglomérée sédentaire est supérieure à 400 habitants) fixée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- La TVA au taux réduit de 5,5% fixée par l'Etat.

COMPOSANTES DE LA FACTURE D'EAU POTABLE 2004

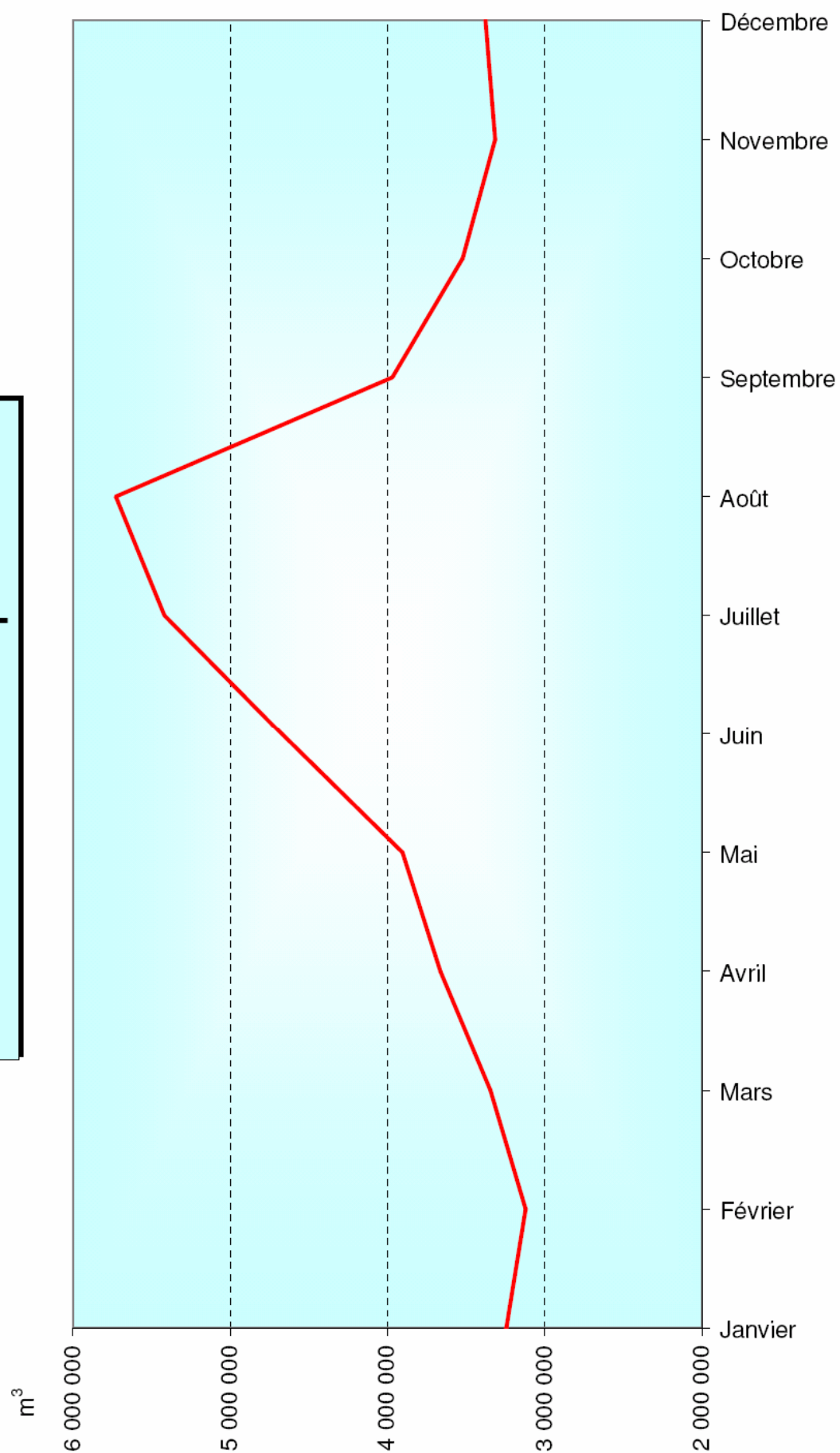


D'autre part, le graphique suivant retrace l'évolution du prix de l'eau en Vendée depuis 1988 en distinguant les différentes parts qui composent la facture de l'abonné.

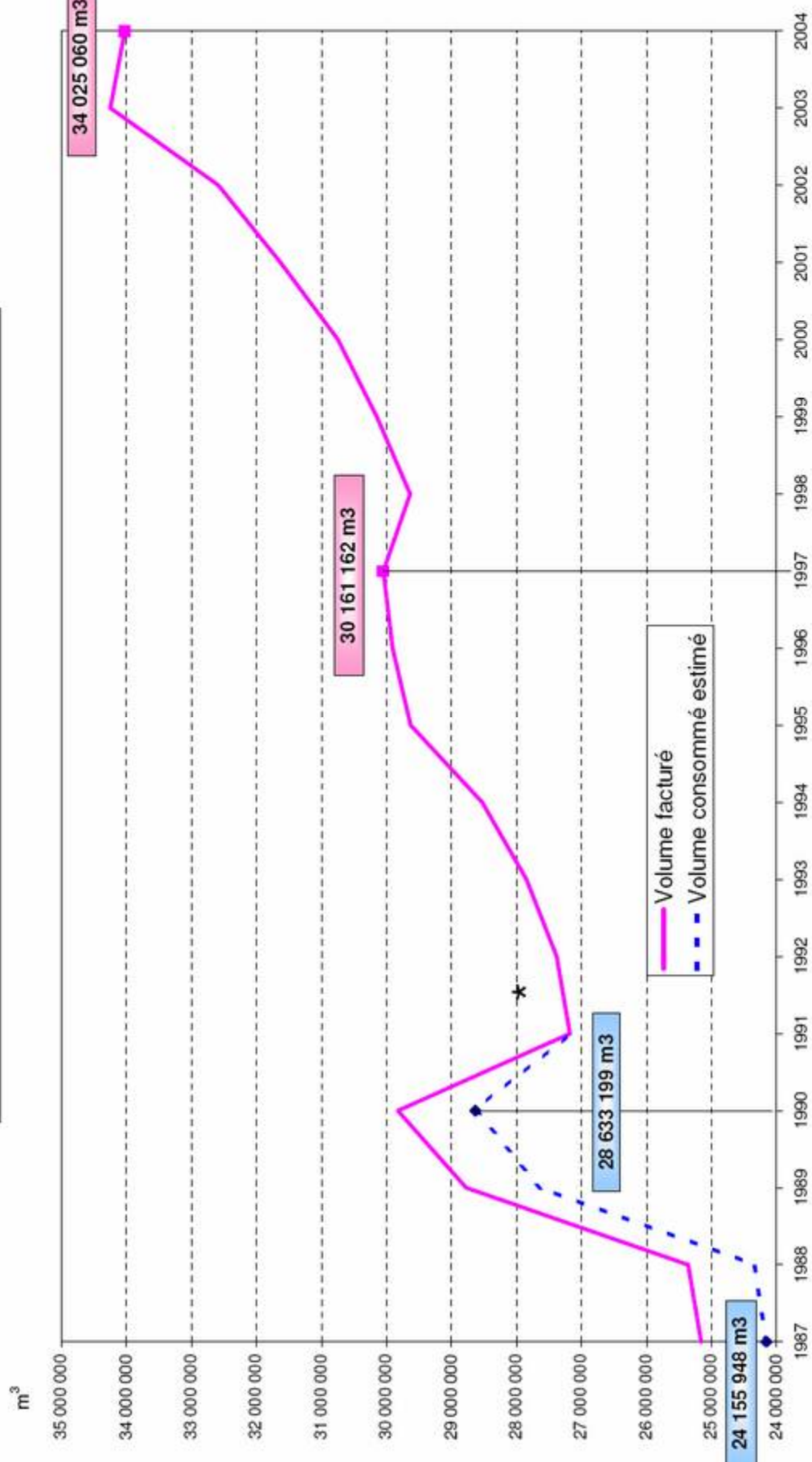
Evolution de la facture d'eau potable entre 1988 et 2004 pour une consommation de 120 m3 par an (compteur de calibre 15 mm)



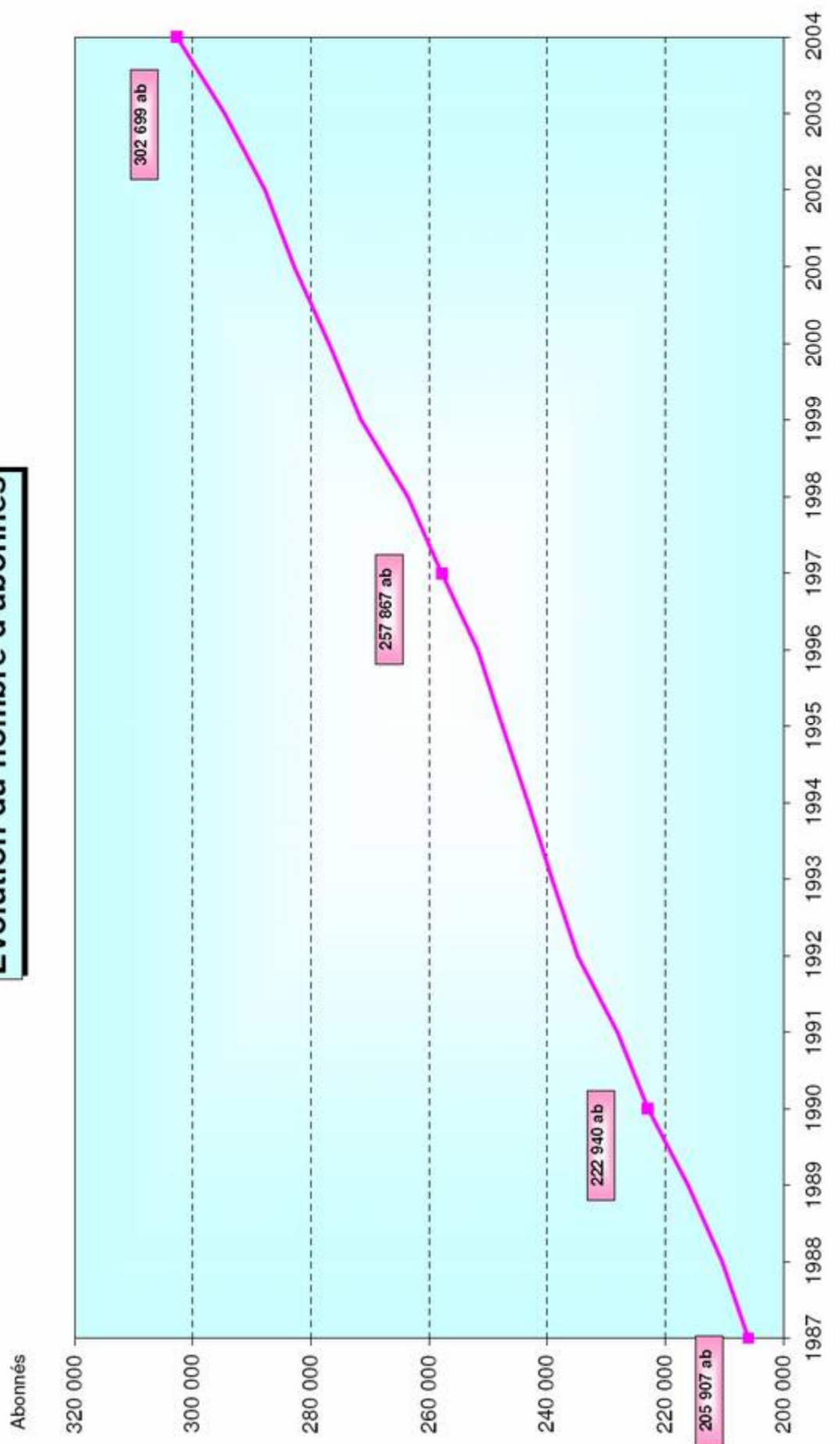
Besoins mensuels d'eau potable 2004



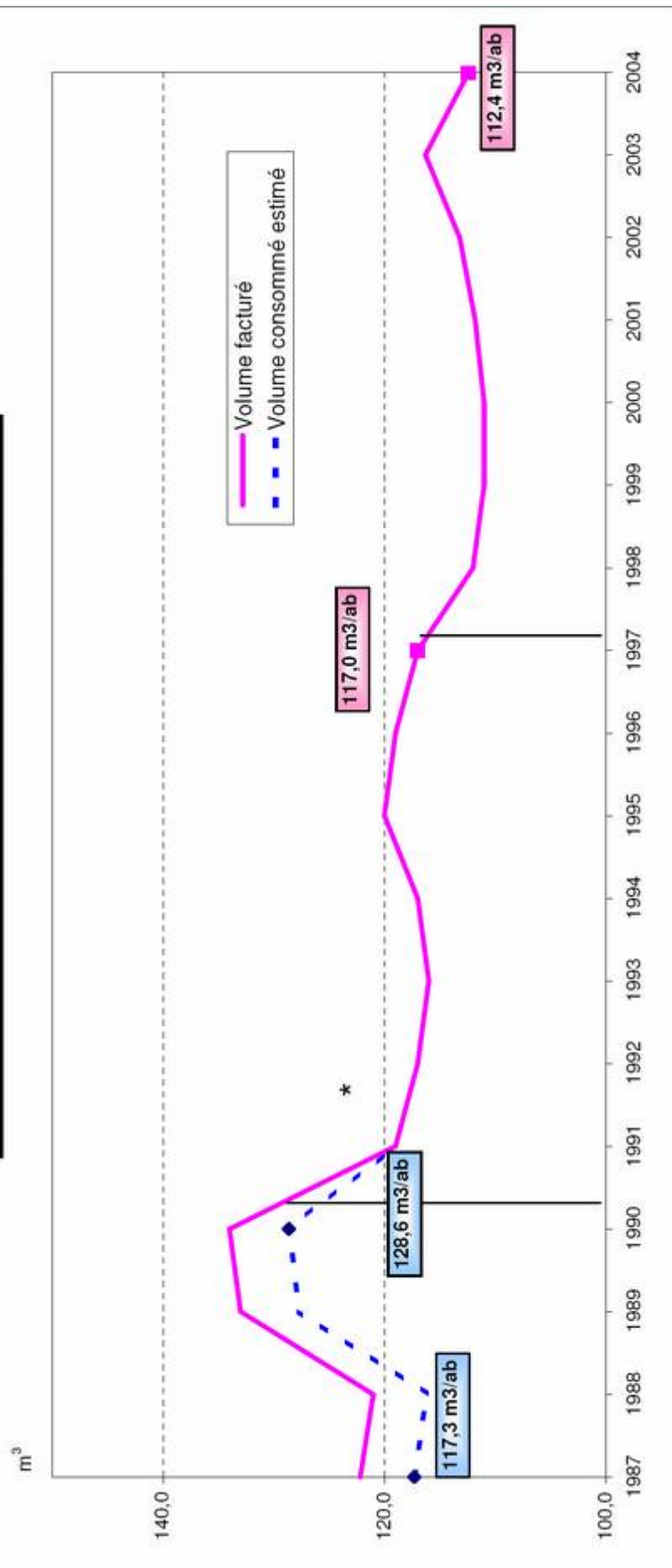
Evolution de la consommation totale des abonnés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution de la consommation moyenne par abonné



* L'abonnement ayant remplacé le forfait de 40 m³ au début de l'année 1991, il s'agit depuis cette date des consommations réelles des abonnés, alors que jusqu'en 1990 les volumes annuels représentaient les consommations facturées. Un abonné qui consommait moins de 40 m³ était jusqu'en 1990 compté pour la valeur du forfait soit 40 m³, alors que depuis 1991 il est compté pour le volume réel facturé. Le coefficient entre le volume facturé et le volume consommé est de 0,96.

1.2. L'A.E.P. sur le bassin du SAGE Auzance Vertonne.

➤ Bilan des volumes d'eau potable mis en distribution dans le secteur de la région des Sables d'Olonne.



vendée
eau Le service public
de l'eau potable

SECTEUR DE LA REGION DES SABLES D'OLONNE

BILAN DES VOLUMES D'EAU POTABLE MIS EN DISTRIBUTION

Annuel/Mensuel/Journalier

11 communes : CHATEAU D'OLONNE, GROSBREUIL, L'ILE D'OLONNE, OLLONNE SUR MER, LE POIROUX, LES SABLES D'OLONNE, ST AVAUGOURD DES LANDES, STE FOY, TALMONT ST HILAIRE, ST MATHURIN, VAIRE.

Consommation des abonnés

	2003	2004
Total consommation pour abonnés	4 000 000 m ³ 44 600 ab.	3 900 000 m ³ 45 700 ab.
janvier à avril	270 000 m ³ /mois	270 000 m ³ /mois
mai	320 000 m ³ /mois	350 000 m ³ /mois
juin	380 000 m ³ /mois	380 000 m ³ /mois
juillet	490 000 m ³ /mois	460 000 m ³ /mois
août	580 000 m ³ /mois	520 000 m ³ /mois
septembre	340 000 m ³ /mois	330 000 m ³ /mois
octobre à décembre	270 000 m ³ /mois	260 000 m ³ /mois
	4 000 000 m ³	3 900 000 m ³

Consommation journalière

	2003	2004
<u>jour moyen</u>		
mai	10 300 m ³	11 200 m ³
juin	12 500 m ³	12 800 m ³
juillet	15 900 m ³	14 800 m ³
août	18 300 m ³	17 000 m ³
septembre	11 100 m ³	11 100 m ³
<u>Jour de pointe</u>		
juillet	20 000 m ³ (le 14.07)	18 300 m ³ (le 16.07)
août	22 100 m ³ (le 11.08)	19 600 m ³ (1 ^{ère} semaine 08)

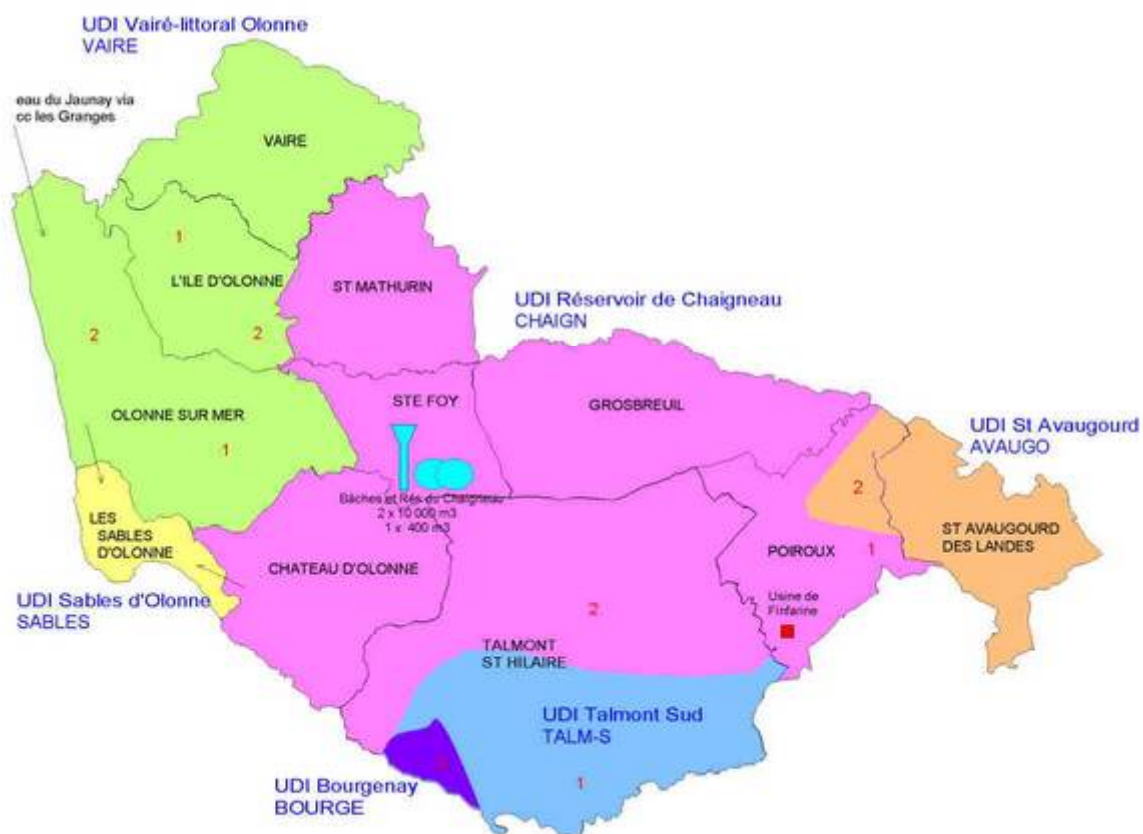
Nota : les volumes journaliers et mensuels sont calculés à partir des volumes mis en distribution auxquels est affecté le coefficient annuel de rendement.

Ces données plus détaillées pour le secteur des Olonnes intéressent le SAGE plus spécifiquement du fait que la région des Sables représente le pôle touristique majeur du bassin qui observe les pointes de consommation d'eau potable les plus significatives sur la période estivale.

➤ Répartitions moyennes des alimentations des différentes zones du territoire du SAGE selon chaque SIAEP pour l'année 2004.

SIAEP REGION DES SABLES

code UGE : 0020



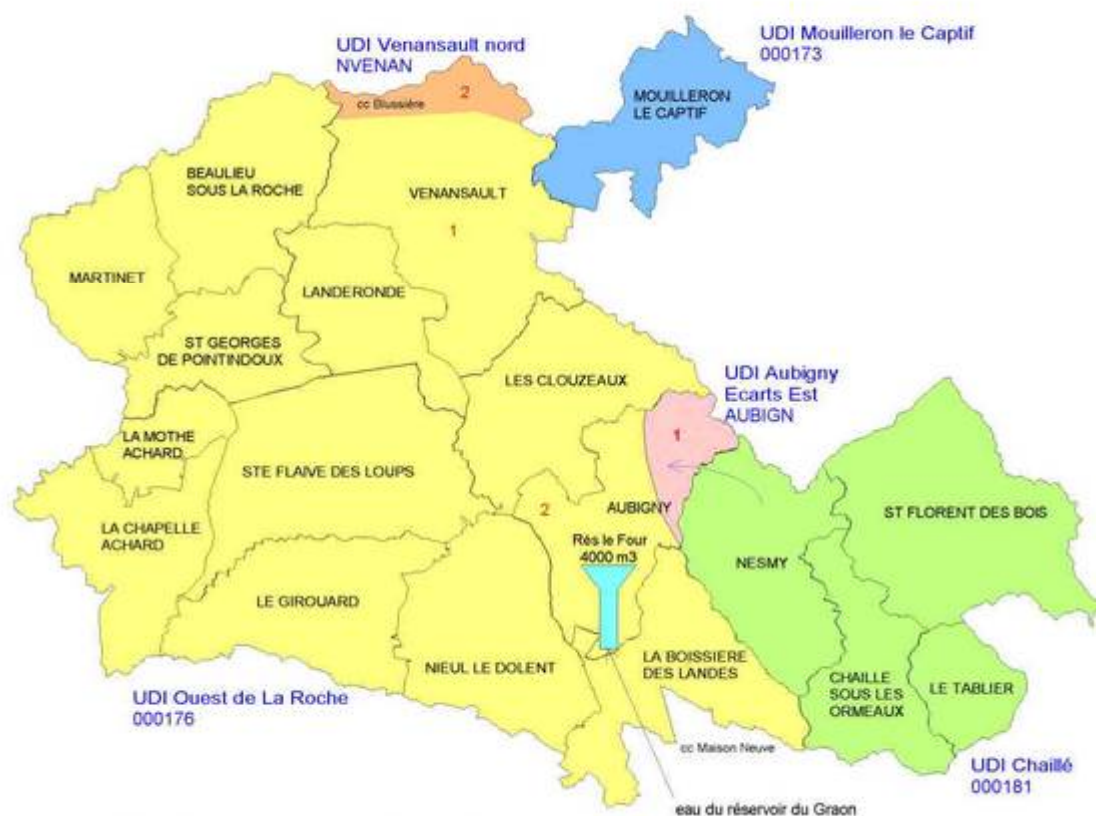
Répartition moyenne des alimentations pendant l'année 2004 :

- Jaunay (85) et apport Apremont (15)
- mélange Jaunay (44) et Finfarine (47) + apport Graon (7) et Marillet (2)
- mélange Finfarine (83) + Graon (14) + Marillet (3)
- mélange Graon (88) et Marillet (12)
- mélange Graon (65) et Marillet (35) + Finfarine en été
- mélange Graon (88) et Marillet (12)

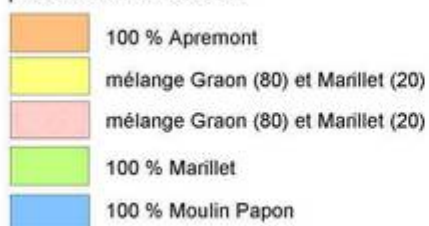
DDASS de la Vendée
Santé-Environnement
mise à jour février 2005

SIAEP REGION OUEST LA ROCHE

Code UGE : 0013



Répartition moyenne des alimentations pendant l'année 2004 :



DDASS de la Vendée
Santé-Environnement
mise à jour février 2005

Code UGE : 0039

SIAEP PLAINE DE LUÇON SAUR

Répartition moyenne des alimentations pendant l'année 2004 :

- 100 % Angle Guignard
- mélange Rochereau (75) et Angle Guignard (25)
- Mélange Graon (85) et Marillet (15)
- 100 % Angle Guignard
- 100 % Mervent
- 100 % Angle Guignard
- Mélange Graon (85) et Marillet (15)



DDASS de la Vendée
Santé-Environnement
mise à jour février 2005

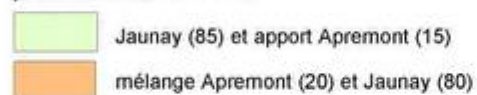


SIAEP PAYS DE BREM

Code UGE : 0019



Répartition moyenne des alimentations pendant l'année 2004 :



DDASS de la Vendée
Santé-Environnement

mise à jour janvier 2005

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE de la VENDEE

SECTEUR DE LA REGION DES SABLES D'OLONNE

- Compte-rendu d'Exploitation -
2003

Document de Synthèse

1) - CARACTERISTIQUES DU RESEAU

	ANNEE 1992	ANNEE 1993	ANNEE 1994	ANNEE 1995	ANNEE 1996	ANNEE 1997	ANNEE 1998	ANNEE 1999	ANNEE 2000	ANNEE 2001	ANNEE 2002	ANNEE 2003	2003/2002
Longueur du réseau au 31.12 (en Km)	898	904	913	913	916	929	944	955	971	988	1 001	1 020	2,5%
Nombre d'abonnés au 31 décembre	36 064	36 917	37 702	38 170	38 741	39 478	40 203	40 986	41 595	42 616	43 602	44 601	
Longueur moyenne par abonné (en m)	25	24	24	24	24	24	23,5	23,3	23,3	23,2	23,0	22,9	

2) - PRODUCTION (en m3)

	ANNEE 1992	ANNEE 1993	ANNEE 1994	ANNEE 1995	ANNEE 1996	ANNEE 1997	ANNEE 1998	ANNEE 1999	ANNEE 2000	ANNEE 2001	ANNEE 2002	ANNEE 2003	2003/2002
a) - Ressources propres	3 050 697	3 406 903	3 476 946	3 125 631	2 935 085	3 016 969	3 068 872	2 883 367	2 864 654	2 474 716	2 627 871	2 429 478	-7,5%
b) - Importations des Syndicats :													
- du PAYS de BREM	973 984	1 021 131	981 390	1 197 370	1 326 426	897 342	1 194 868	1 008 319	1 289 697	1 331 360	1 379 502	962 234	
- de la PLAINE de LUCON	361 290	106 115	410 604	554 932	627 469	1 093 905	546 432	729 046	542 670	1 255 320	908 909	1 365 006	
Total des Importations	1 335 274	1 127 246	1 391 994	1 752 302	1 953 895	1 991 247	1 741 300	1 737 365	1 832 367	2 586 680	2 288 411	2 347 840	2,6%
TOTAL a + b	4 385 971	4 534 149	4 868 940	4 877 933	4 888 980	5 008 216	4 810 172	4 620 732	4 697 021	5 061 396	4 916 282	4 777 318	-2,8%

3) - DISTRIBUTION (en m3)

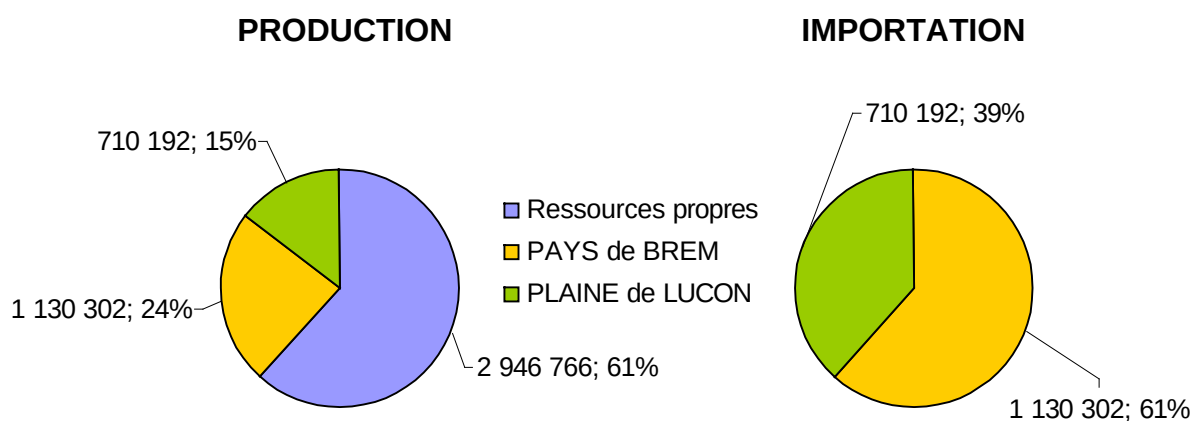
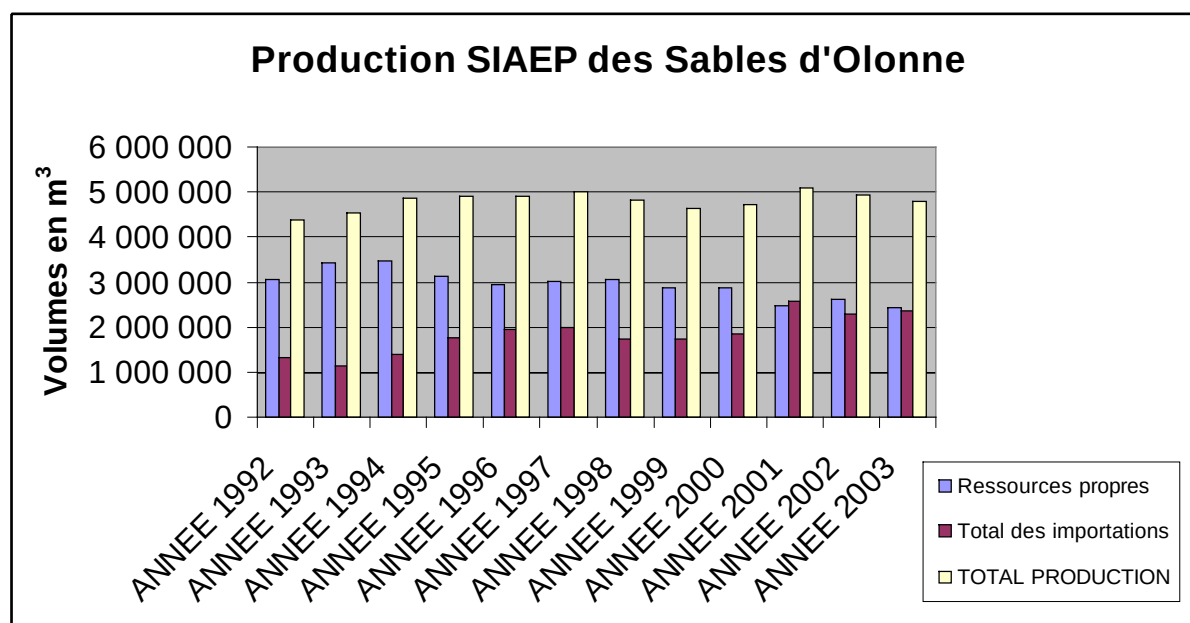
	ANNEE 1992	ANNEE 1993	ANNEE 1994	ANNEE 1995	ANNEE 1996	ANNEE 1997	ANNEE 1998	ANNEE 1999	ANNEE 2000	ANNEE 2001	ANNEE 2002	ANNEE 2003	2003/2002
a) - Consommation propre	3 245 150	3 384 238	3 614 609	3 659 192	3 725 689	3 709 411	3 616 590	3 736 060	3 734 039	3 800 000	3 894 644	3 987 070	2,4%
b) - Exportations vers les Syndicats :													
- de la REGION OUEST de la ROCHE	582	439	475	781	803	589	669	421	291	692	775	550	
- de la PLAINE de LUCON	3 898	1 941	2 184	4 293	7 827	12 397	17 307	16 830	15 829	48 663	32 220	11 189	
- du PAYS de BREM	3 898	1 941	2 184	4 293	7 827	12 397	17 307	17 261	16 120	49 383	32 995	11 739	-64,4%
Total des Exportations													
TOTAL a + b	3 249 048	3 386 179	3 616 793	3 663 485	3 733 516	3 721 808	3 633 897	3 753 311	3 750 159	3 849 383	3 927 639	3 998 809	1,8%
Consommation moyenne par abonné	89,98308563	91,67163344	95,8731367	95,9	96,2	94,0	90,0	91,2	89,8	89,2	89,5	89,4	-0,1%
Rendement Distribution / Production	0,741	0,747	0,743	0,751	0,764	0,743	0,755	0,812	0,798	0,761	0,799	0,837	
Indice de perte en réseau (m3/jour/km) *	3,48	3,48	3,76	3,68	3,46	3,78	3,41	2,49	2,67	3,36	2,71	2,09	

* L'indice linéaire de perte en réseau (IP) est l'indice de référence établi par l'Agence de l'Eau pour comparer l'état physique de 2 réseaux qu'elles que soient leur longueur et leur ossature. Il est exprimé en m3 par jour et par km de conduites. Les valeurs guidées considérées comme acceptables par l'Agence de l'Eau sont les suivantes :

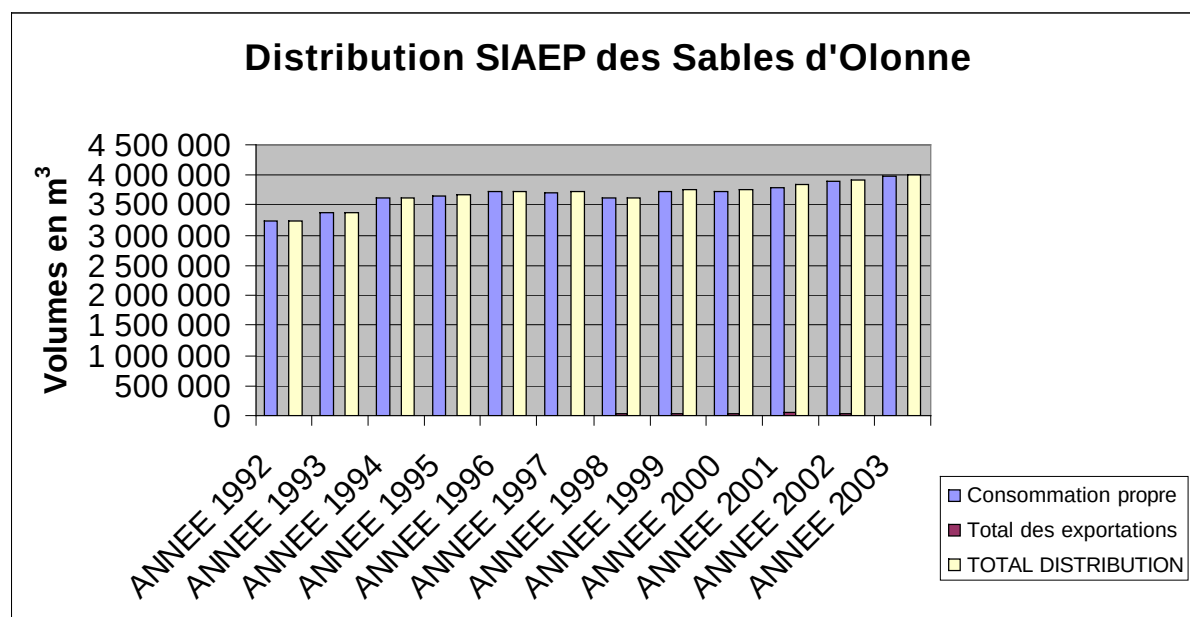
Zone rurale	1<IP<3
Zone intermédiaire	3<IP<7
Zone urbaine	7<IP<12

Nota : L'indice IP global du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée est de 1,67 pour 2003. Il était de 1,53 en 2002, de 1,69 en 2001, de 1,64 en 2000, de 1,82 en 1999 et de 1,58 en 1998.

➤ Bilans sur 12 ans des SIAEP du bassin Auzance Vertonne



Moyenne sur 12 ans de 1992 à 2003.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VENDEE

SECTEUR DE LA REGION OUEST DE LA ROCHE

- Compte-rendu d'Exploitation -

2003

Document de Synthèse

1) - CARACTERISTIQUES DU RESEAU

	ANNEE 1992	ANNEE 1993	ANNEE 1994	ANNEE 1995	ANNEE 1996	ANNEE 1997	ANNEE 1998	ANNEE 1999	ANNEE 2000	ANNEE 2001	ANNEE 2002	ANNEE 2003	2003/2002
Longueur du réseau au 31.12 (en Km)	773	781	794	799	803	811	819	828	836	827	835	848	
Nombre d'abonnés au 31 décembre	10 421	10 587	10 788	11 062	11 173	11 475	11 786	12 162	12 723	12 528	12 691	13 232	4,3%
Longueur moyenne par abonné (en m)	74	74	74	72	72	71	69,5	68,1	65,7	66,0	65,8	64,1	

	ANNEE 1992	ANNEE 1993	ANNEE 1994	ANNEE 1995	ANNEE 1996	ANNEE 1997	ANNEE 1998	ANNEE 1999	ANNEE 2000	ANNEE 2001	ANNEE 2002	ANNEE 2003	2003/2002
2) - PRODUCTION (en m³)													
a) - Ressources propres													
b) - Importations des Syndicats :													
- de la REGION de MAREUIL sur LAY	2 625 700	2 449 430	2 316 300	1 608 280	1 643 500	1 766 020	1 569 490	1 339 980	1 047 284	1 300 490	1 320 139	1 783 190	
- de la PLAINES de LUCON	843 144	889 362	889 961	1 037 752	979 701	741 705	665 853	796 027	1 026 282	962 845	1 068 583	1 198 920	
- de la VILLE de la ROCHE sur YON	223 712	195 256	360 238	488 692	571 137	428 592	358 238	261 964	244 939	191 920	195 759	421 434	
- du PAYS de BREM	134 668	138 993	137 728	152 201	145 995	99 757	144 800	128 049	102 217	94 790	30 976	5 627	
- des VALS de SEVRE	4 482	5 381	5 334	6 375	6 778	7 464	4 579	2 306	512	990	4 523	5 214	
- de la REGION des SABLES d'OLONNE	562	439	475	781	803	589	669	421	291	692	775	550	
- de la HAUTE VALLEE de la VIE	319 990	309 863	131 286	262 214	292 000	404 417	362 297	395 957	441 776	448 056	443 615	255 221	
Total des Importations	4 152 258	3 988 724	3 851 322	3 556 295	3 639 914	3 446 544	3 105 926	2 924 734	2 863 301	2 999 783	3 064 370	3 670 156	19,8%
TOTAL a + b													19,8%

3) - DISTRIBUTION (en m³)

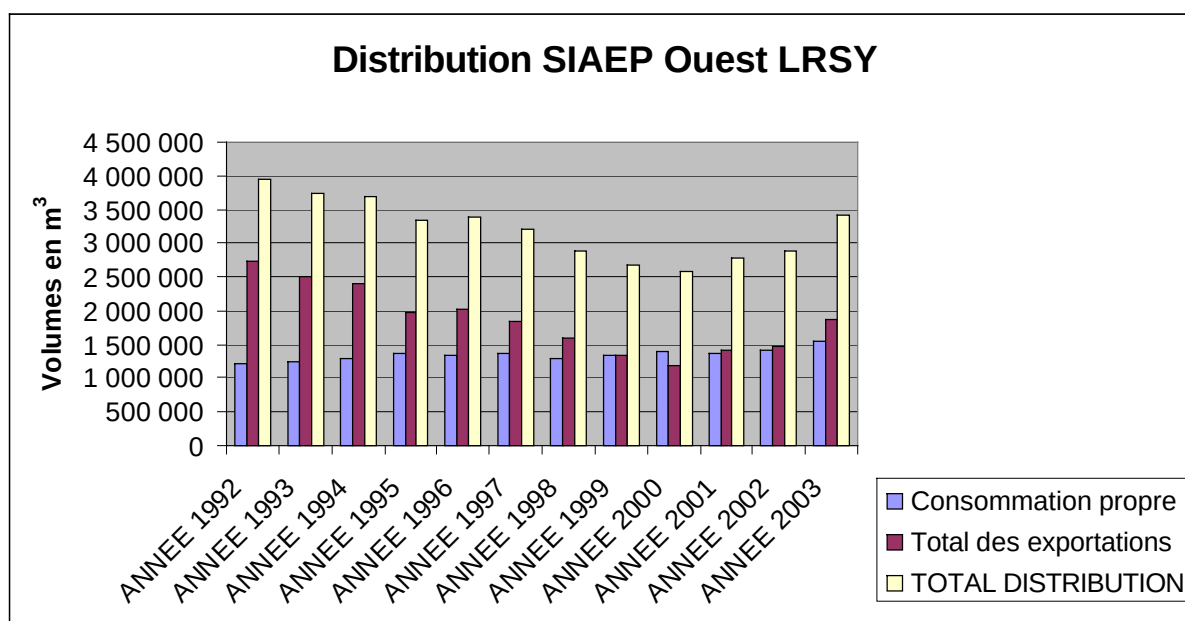
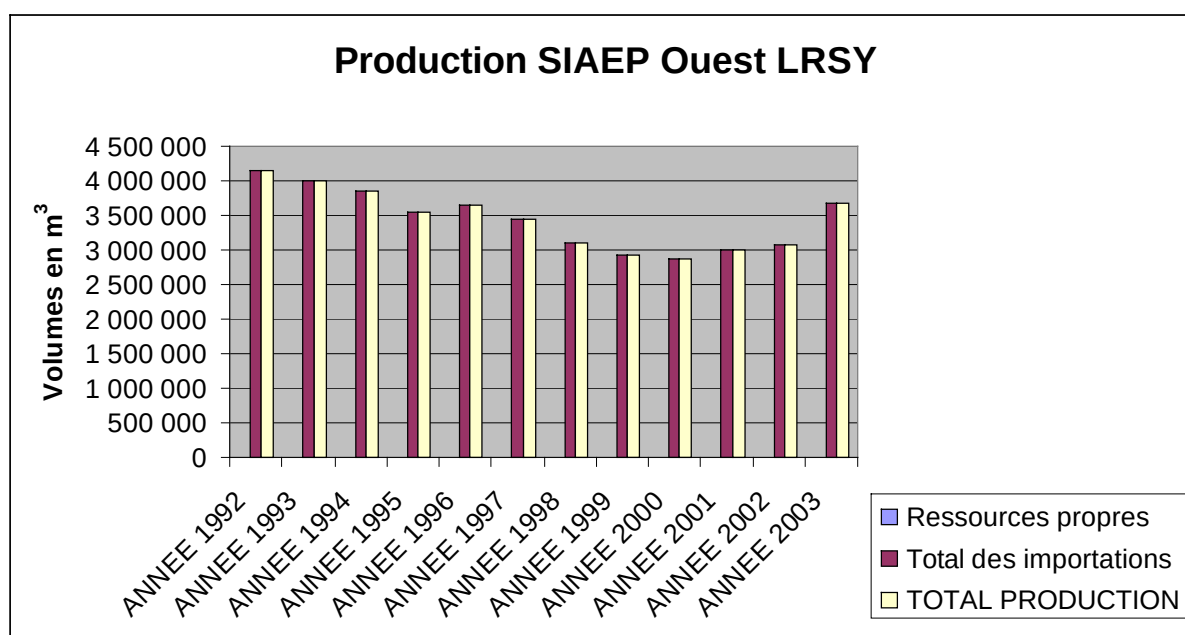
	ANNEE 1992	ANNEE 1993	ANNEE 1994	ANNEE 1995	ANNEE 1996	ANNEE 1997	ANNEE 1998	ANNEE 1999	ANNEE 2000	ANNEE 2001	ANNEE 2002	ANNEE 2003	2003/2002
a) - Consommation propre	1 218 037	1 227 502	1 294 762	1 361 338	1 345 447	1 365 663	1 301 588	1 330 280	1 385 948	1 359 268	1 408 620	1 545 392	9,7%
b) - Exportations vers les Syndicats :													
- des VALS de SEVRE	2 459 200	2 208 962	2 082 240	1 351 259	1 285 054	1 267 430	1 108 470	930 960	759 233	965 910	1 020 145	1 431 380	
- de la VILLE de la ROCHE sur YON	10 540	11 644	6 002	9 048	11 538	12 375	5 431	4 455	3 956	9 286	2 969	3 826	
- de la PLAINES de LUCON	485	526	581	735	1 272	773	1 177	1 258	1 617	1 333	1 454	1 868	
- du PAYS de BREM				0	0	15 720	0	109	0	0	0	0	
- de la REGION de MAREUIL	263 830	292 766	305 909	602 861	732 308	545 123	476 062	404 962	433 983	445 382	448 315	434 724	
- de la HAUTE VALLEE de la VIE	2 734 055	2 513 898	2 394 732	1 963 903	2 030 170	1 841 421	1 591 140	1 341 744	1 196 789	1 421 921	1 472 883	1 871 820	27,1%
Total des Exportations													
TOTAL a + b	3 952 082	3 741 400	3 689 494	3 325 241	3 375 617	3 207 084	2 892 728	2 672 024	2 584 737	2 781 189	2 881 503	3 417 212	18,6%
Consommation moyenne par abonné	116,8629287	115,9442713	120,0187245	123,1	120,4	119,0	110,4	109,4	108,9	108,5	111,0	116,8	5,2%
Rendement Distribution / Production	0,952	0,938	0,958	0,935	0,927	0,931	0,931	0,914	0,903	0,927	0,940	0,931	
Indice de perte en réseau (m³/jour/km) *	0,71	0,87	0,86	0,79	0,90	0,81	0,71	0,84	0,91	0,72	0,60	0,82	

* L'indice linéaire de perte en réseau (IP) est l'indice de référence établi par l'Agence de l'Eau pour comparer l'état physique de 2 réseaux qu'elles soient leur longueur et leur ossature. Il est exprimé en m³ par jour et par km de conduites. Les valeurs guidées considérées comme acceptables par l'Agence de l'Eau sont les suivantes :

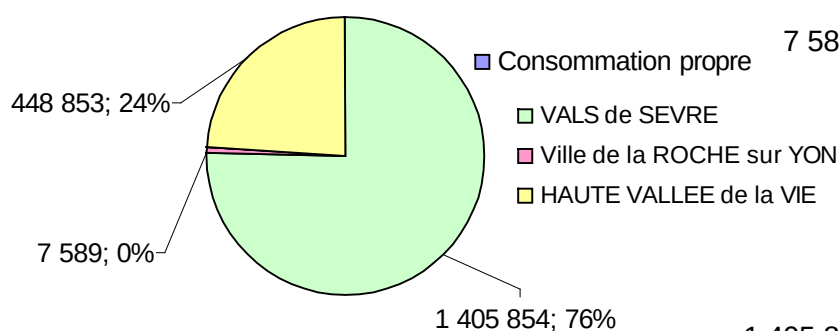
Zone rurale	1<IP<3
Zone intermédiaire	3<IP<7
Zone urbaine	7<IP<12

Nota : L'indice IP global du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée est de 1,67 pour 2003. Il était de 1,53 en 2002, de 1,69 en 2001, de 1,64 en 2000, de 1,62 en 1999 et de 1,58 en 1998.

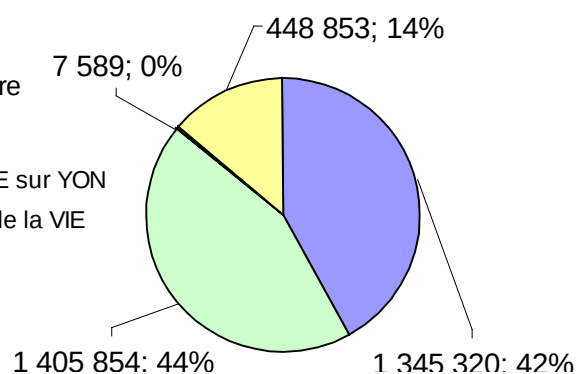
BILAN SUR 12 ans du SIAEP Ouest LRSY



EXPORTATION



DISTRIBUTION



Moyenne sur 12 ans de 1992 à 2003.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE de la VENDEE

SECTEUR DU PAYS DE BREM

- Compte-rendu d'Exploitation -
2003

Document de Synthèse

1) - CARACTERISTIQUES DU RESEAU

	ANNEE 1992	ANNEE 1993	ANNEE 1994	ANNEE 1995	ANNEE 1996	ANNEE 1997	ANNEE 1998	ANNEE 1999	ANNEE 2000	ANNEE 2001	ANNEE 2002	ANNEE 2003	2003/2002
Longueur du réseau au 31/12 (en Km)	545	547	553	556	559	564	569	574	578	583	590	598	
Nombre d'abonnés au 31 décembre	10 975	11 214	11 534	12 009	12 353	12 626	13 064	13 456	13 661	14 054	14 579	14 803	1,5%
Longueur moyenne par abonné (en m)	50	49	48	46	45	45	43,6	42,7	42,3	41,5	40,5	40,4	

2) - PRODUCTION (en m3)

	ANNEE 1992	ANNEE 1993	ANNEE 1994	ANNEE 1995	ANNEE 1996	ANNEE 1997	ANNEE 1998	ANNEE 1999	ANNEE 2000	ANNEE 2001	ANNEE 2002	ANNEE 2003	2003/2002
a) - Ressources propres	3 418 740	3 084 460	3 830 910	4 930 550	4 535 610	4 478 130	4 646 100	4 595 570	4 742 260	5 346 220	5 057 021	5 365 912	5,9%
b) - Importations des Syndicats :													
- de la REGION des SABLES d'OLONNE	0	1 941	2 184	4 293	7 827	12 397	17 307	16 830	15 829	48 683	32 220	11 189	
- de la REGION OUEST de la ROCHE				0	0	15 720	0	109	0	0	0	0	
- du MARAIS BRETON				0	10 280	26 103	27 862	19 595	19 595	19 354	23 271	21 227	
- de la HAUTE VALLEE de la VIE	2 672 127	3 200 586	3 250 439	2 273 998	2 014 235	190 487	29 420	21 382	17 675	31 997	38 110	23 019	
Total des Importations	2 672 127	3 202 527	3 252 623	2 278 291	2 032 342	244 707	74 589	57 916	53 099	100 034	93 601	55 435	-40,8%
TOTAL a + b	6 090 867	6 286 987	7 083 533	7 208 841	6 567 952	4 722 837	4 720 689	4 653 486	4 795 359	5 446 254	5 150 622	5 411 347	5,1%

3) - DISTRIBUTION (en m3)

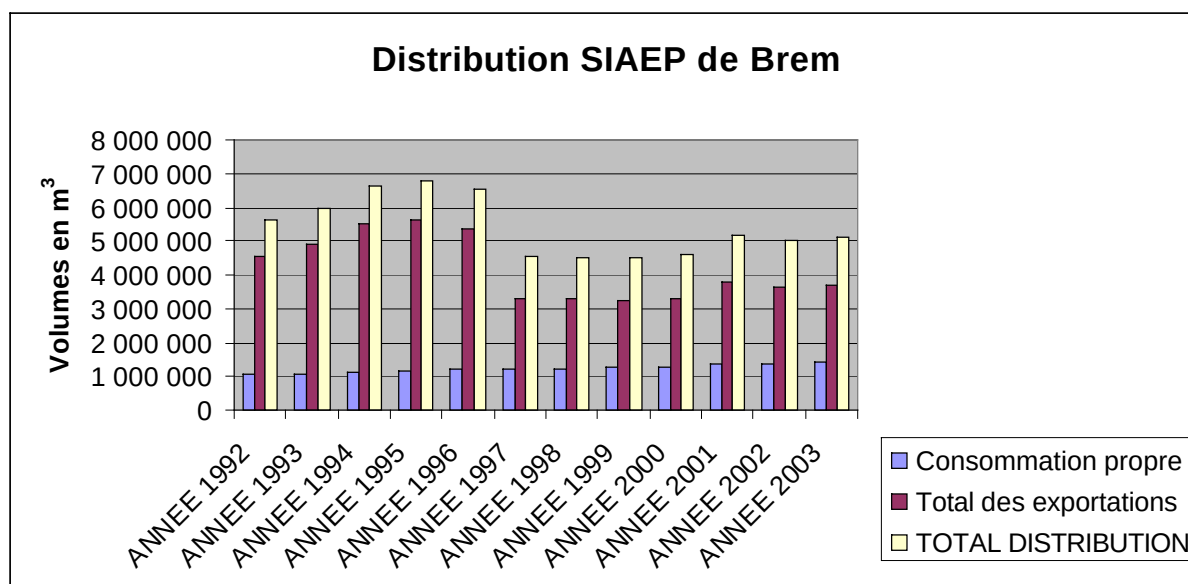
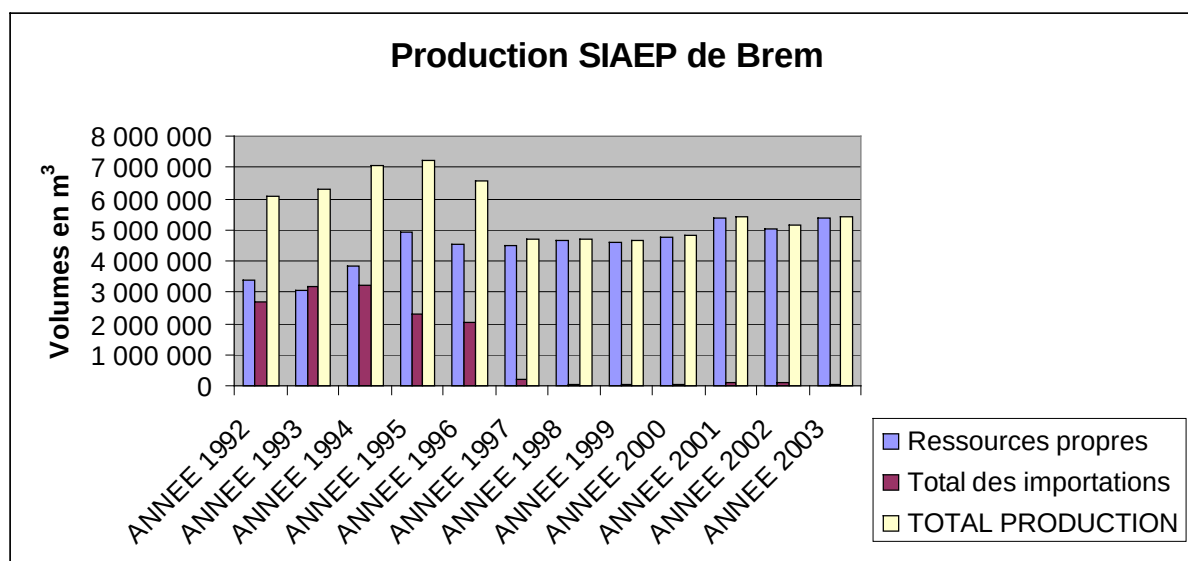
	ANNEE 1992	ANNEE 1993	ANNEE 1994	ANNEE 1995	ANNEE 1996	ANNEE 1997	ANNEE 1998	ANNEE 1999	ANNEE 2000	ANNEE 2001	ANNEE 2002	ANNEE 2003	2003/2002
a) - Consommation propre	1 054 377	1 072 438	1 114 075	1 183 372	1 191 104	1 231 058	1 220 432	1 254 213	1 283 265	1 344 678	1 388 534	1 394 716	1,9%
b) - Exportations vers les Syndicats :													
- du HAVRE de VIE	1 911 375	1 748 878	1 884 113	2 222 209	2 108 386	1 971 796	1 510 206	1 434 576	1 155 498	1 573 759	1 536 759	2 033 100	
- de la REGION OUEST de la ROCHE	134 668	138 993	137 728	152 201	145 895	99 757	144 800	128 049	102 217	94 790	30 976	5 627	
- de la HAUTE VALLEE de la VIE				0	17 312	7 540	0	14 056	448	0	38 312	23 897	
- de la REGION des SABLES d'OLONNE	970 086	1 021 131	981 390	1 197 370	1 326 426	887 342	1 194 868	1 008 319	1 289 697	1 331 360	1 379 502	962 234	
- du MARAIS BRETON	1 539 590	1 986 143	2 509 924	2 037 009	1 745 118	335 056	454 100	664 240	752 806	797 164	637 827	674 543	
Total des Exportations	4 555 709	4 895 145	5 513 155	5 608 789	5 343 237	3 311 491	3 303 974	3 249 240	3 300 666	3 797 073	3 623 376	3 699 401	2,1%
TOTAL a + b	5 610 086	5 967 583	6 627 230	6 792 161	6 534 341	4 542 549	4 524 406	4 503 453	4 583 931	5 141 751	4 991 910	5 094 117	2,0%
Consommation moyenne par abonné	96,07079727	95,63385054	96,590515	98,5	96,4	97,5	93,4	93,2	93,9	95,7	93,9	94,2	0,4%
Rendement Distribution / Production	0,921	0,948	0,936	0,942	0,995	0,962	0,958	0,968	0,956	0,944	0,969	0,941	
Indice de perte en réseau (m3/jour/km) *	2,41	1,65	2,26	2,05	0,16	0,88	0,95	0,72	1,00	1,43	0,74	1,45	

* L'indice linéaire de perte en réseau (IP) est l'indice de référence établi par l'Agence de l'Eau pour comparer l'état physique de 2 réseaux quelle que soient leur longueur et leur ossature. Il est exprimé en m3 par jour et par km de conduites. Les valeurs guidées considérées comme acceptables par l'Agence de l'Eau sont les suivantes :

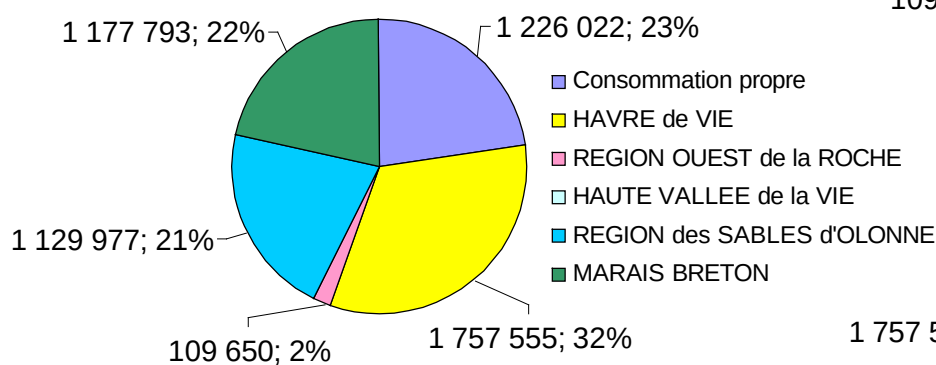
Zone rurale	1<IP<3
Zone intermédiaire	3<IP<7
Zone urbaine	7<IP<12

Nota : L'indice IP global du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée est de 1,67 pour 2003. Il était de 1,53 en 2002, de 1,69 en 2001, de 1,64 en 2000, de 1,62 en 1999 et de 1,58 en 1998.

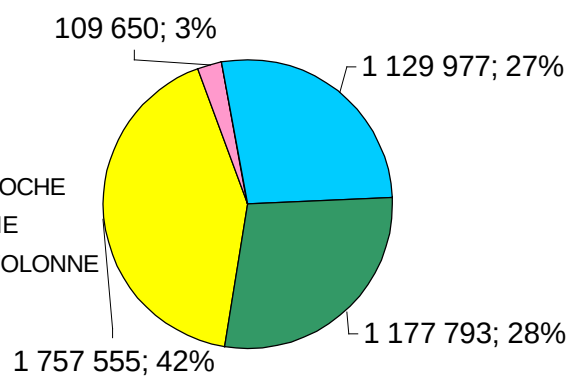
BILAN SUR 12 ans du SIAEP de Brem



DISTRIBUTION



EXPORTATION



Moyenne sur 12 ans de 1992 à 2003.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE de la VENDEE

SECTEUR DE LA PLAINE DE LUCON

- Compte-rendu d'Exploitation -
 2003
 Document de Synthèse

1. - CARACTERISTIQUES DU RESEAU

	ANNEE 1992	ANNEE 1993	ANNEE 1994	ANNEE 1995	ANNEE 1996	ANNEE 1997	ANNEE 1998	ANNEE 1999	ANNEE 2000	ANNEE 2001	ANNEE 2002	ANNEE 2003	2003/2002
Longueur du réseau au 31.12 (en Km)	2 059	2 110	2 095	2 103	2 114	2 129	2 120	2 192	2 207	2 223	2 240	2 254	
Nombre d'abonnés au 31 décembre	38 710	39 473	40 201	40 780	41 627	42 531	43 180	47 676	48 474	49 439	50 026	51 263	2,5%
Longueur moyenne par abonné (en m)	53	53	52	52	51	50	49,1	46,0	45,5	45,0	44,8	44,0	

2. - PRODUCTION (en m³)

	ANNEE 1992	ANNEE 1993	ANNEE 1994	ANNEE 1995	ANNEE 1996	ANNEE 1997	ANNEE 1998	ANNEE 1999	ANNEE 2000	ANNEE 2001	ANNEE 2002	ANNEE 2003	2003/2002
a) - Ressources propres	6 535 983	6 748 796	7 736 992	8 117 835	7 914 714	7 781 107	7 003 234	8 404 965	8 090 532	9 093 787	8 626 280	8 913 764	3,3%
b) - Importations des Syndicats :													
- des EAUX de la FORET de MERVENT	2 426 349	2 031 042	1 461 147	1 404 912	1 130 796	1 455 526	1 378 433	1 578 504	1 801 538	1 743 605	1 807 333	1 929 731	
- des SOURCES de L'ARKANSON	2 313 089	2 263 194	2 166 962	1 994 713	1 494 041	1 401 849	1 437 859	1 893 549	2 168 045	1 761 561	2 173 399	2 185 802	
- de la REGION de MAREUIL sur LAY	496 466	16 110	291 968	301 017	622 563	1 199 455	292 578	377 360	648 780	757 088	739 453	1 746 242	
- des SOURCES de la LONGEVES	27 264	324	33 779	2 635	0	0	0	956	1 234	1 405	3 674	183	
- du PAYS CAILLEROT	1 065	1 028	869	848	2 300	0	0	0	300	0	284	7 133	
- des VALS de SEVRE	485	0	0	10	0	0	0	809	1 776	1 940	1 501	1 741	
- de la REGION OUEST de la ROCHE	162 526	526	581	735	1 272	773	1 177	1 258	1 617	1 333	1 454	1 868	
- du CENTRE EST VENDEEN	5 455 809	4 488 497	4 156 980	3 820 591	48 533	52 716	64 607	47 137	54 189	57 995	38 134	38 068	
Total des Importations	11 991 792	11 237 293	11 893 982	11 938 426	11 230 255	11 909 249	10 205 019	12 304 538	12 568 011	13 418 722	13 392 492	14 824 532	24,0%
TOTAL a + b													10,7%

3. - DISTRIBUTION (en m³)

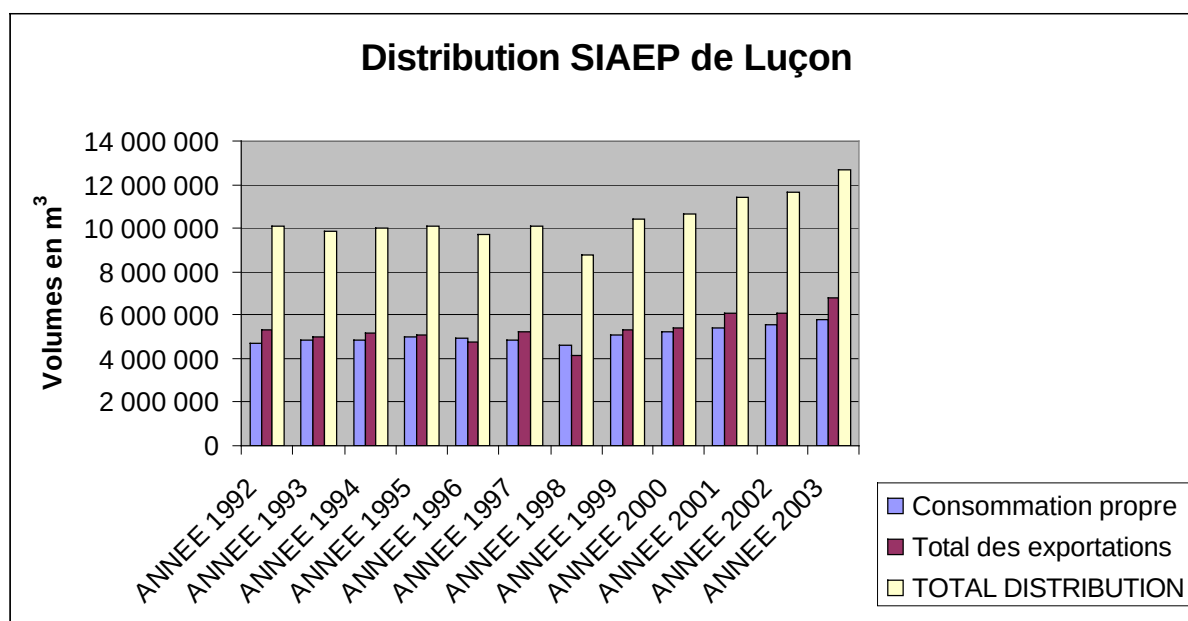
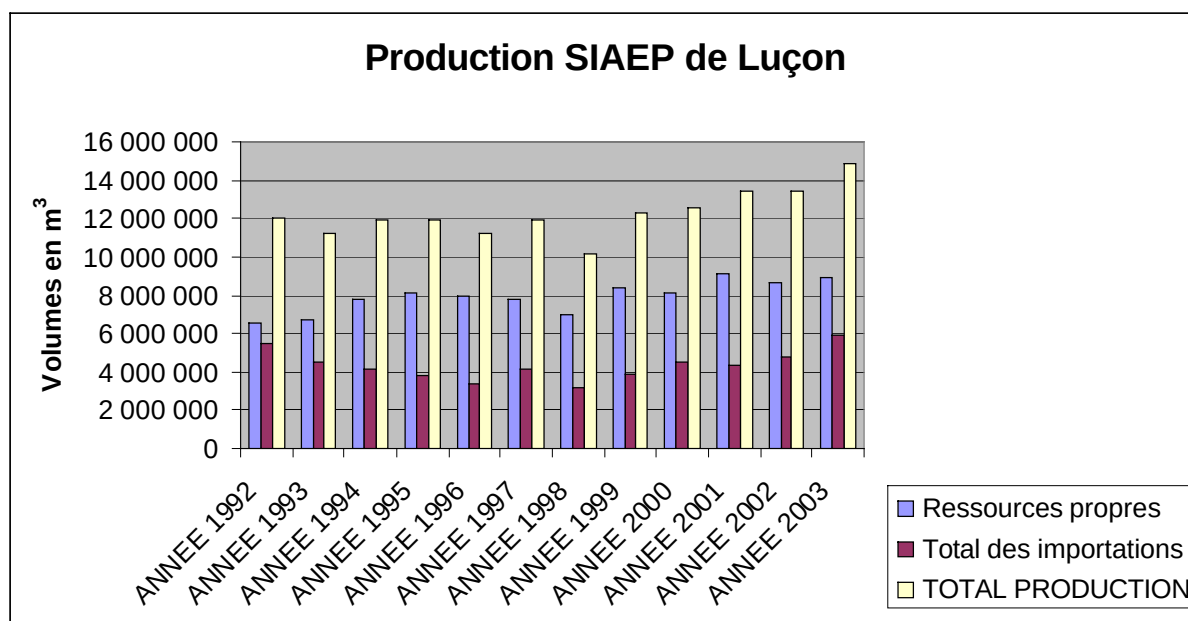
	ANNEE 1992	ANNEE 1993	ANNEE 1994	ANNEE 1995	ANNEE 1996	ANNEE 1997	ANNEE 1998	ANNEE 1999	ANNEE 2000	ANNEE 2001	ANNEE 2002	ANNEE 2003	2003/2002
a) - Consommation propre	4 703 723	4 826 525	4 826 246	4 985 981	4 941 755	4 839 882	4 586 118	5 058 169	5 237 223	5 372 639	5 567 169	5 802 426	4,2%
b) - Exportations vers les Syndicats :													
- de la CHARENTE MARITIME	1 983 318	1 840 837	1 799 086	1 659 589	1 481 236	1 454 957	1 383 763	1 880 034	1 732 061	1 819 968	1 891 469	1 913 118	
- de la REGION OUEST de la ROCHE	843 144	889 362	839 971	1 037 752	979 701	741 705	665 853	796 027	1 026 282	962 845	1 068 583	1 198 920	
- de la ville de MARANS	458 062	461 618	399 278	296 216	388 000	482 513	367 712	362 891	379 405	364 191	371 575	410 092	
- de la REGION des SABLES d'OLONNE	361 290	108 115	410 604	554 932	627 089	1 093 905	546 432	729 046	542 870	1 255 320	908 909	1 385 006	
- des VALS de SEVRE	173 101	138 216	29 036	2 424	1 232	5 510	5 995	1 237	1 433	2 358	1 240	84 886	
- de la REGION de MAREUIL sur LAY	1 023	1 420	1 454	1 951	1 189	295 757	52 698	41 555	46 372	77 294	93 121	56 461	
- des SOURCES de L'ARKANSON	235	2	19 720	30 624	27 965	29 145	29 967	31 771	33 974	222 094	27 744	115 315	
- du PAYS CAILLEROT	0	6	0	42	109	0	84	26	0	5	0	0	
- des SOURCES de la LONGEVES	1 532 938	1 601 033	1 667 248	1 501 312	1 246 210	1 115 045	1 117 294	1 507 319	1 650 419	1 372 018	1 705 950	1 673 607	
- du CENTRE EST VENDEEN	5 353 111	5 038 609	5 166 367	5 084 842	4 753 111	5 218 537	4 169 818	5 350 232	5 412 616	6 076 604	6 069 034	6 838 413	12,7%
Total des Exportations													
TOTAL a + b	10 056 834	9 865 134	9 992 633	10 070 803	9 894 866	10 058 419	8 755 936	10 408 401	10 649 839	11 449 243	11 636 203	12 640 839	8,6%
Consommation moyenne par abonné	121,51/18316	122,27/40861	120,05/28843	122,3	118,7	113,8	106,2	106,1	108,0	108,7	111,3	113,2	1,7%
Rendement Distribution / Production	0,839	0,878	0,84	0,844	0,84	0,845	0,858	0,846	0,847	0,853	0,869	0,853	
Indice de perte en réseau (m³/jour/km) *	2,57	1,78	2,49	2,43	1,99	2,38	1,87	2,37	2,38	2,43	2,15	2,65	

* L'indice linéaire de perte en réseau (IP) est l'indice de référence établi par l'Agence de l'Eau pour comparer l'état physique de 2 réseaux quel que soit leur longueur et leur ossature. Il est exprimé en m³ par jour et par km de conduites. Les valeurs guides considérées comme acceptables par l'Agence de l'Eau sont les suivantes :

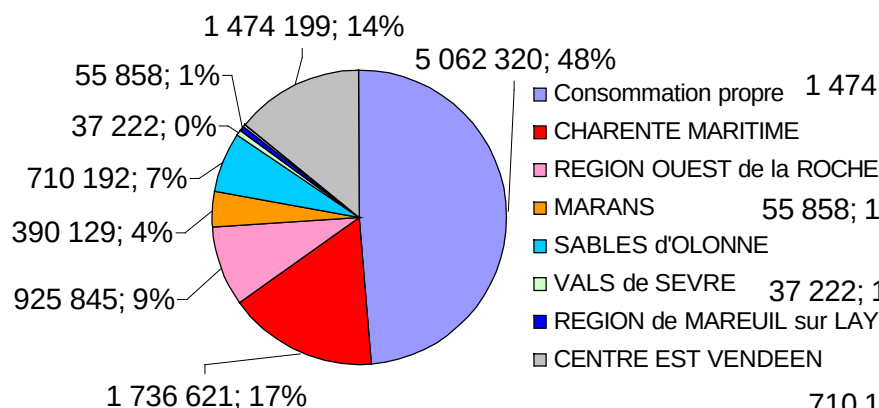
Zone rurale	1<IP<3
Zone intermédiaire	3<IP<7
Zone urbaine	7<IP<12

Nota : L'indice IP global du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée est de 1,67 pour 2003. Il était de 1,53 en 2002, de 1,69 en 2001, de 1,64 en 2000, de 1,62 en 1999 et de 1,58 en 1998.

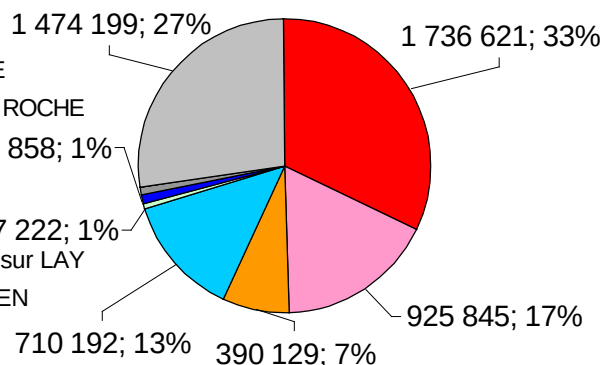
BILAN SUR 12 ans du SIAEP de Luçon



DISTRIBUTION



EXPORTATION



Moyenne sur 12 ans de 1992 à 2003.



➤ Bilans 2001 et 2004 des communes du SAGE Auzance Vertonne

Nombre d'abonnés en 2001

COMMUNES	Nombre d'abonnés (unité)						Total
	Ordinaires	Agricoles	Communaux	> 6000 m3			
	Ordinaires	Agricoles	Communaux	Ordinaires	Agricoles	Communaux	
SABLES D'OLONNE (LES)	19 044		177	7			19 228
TALMONT-ST-HILAIRE	4 954	100	36	4			5 094
ST-AVAGOURD-DES-LANDES	346	26	3				375
CHATEAU D'OLONNE	8 570	32	60	3			8 665
GROSBREUIL	606	60	19				685
STE-FOY	540	20	8				568
OLONNE-SUR-MER	5 265	31	56	6		4	5 362
ILE D'OLONNE (L')	975	15	12				1 002
ST-MATHURIN	577	39	7				623
VAIRE	525	39	10				574
POIROUX (LE)	395	35	10				440
Totaux SIAEP Sables d'Olonne	41 797	397	398	20	0	4	42 616
AUBIGNY	857	16	16				889
BOISSIERE DES LANDES (LA)	450	21	12				483
CHAPELLE-ACHARD (LA)	447	44	12				503
GIROUARD (LE)	242	19	10				271
LANDERONDE	650	19	12				681
MARTINET	278	27	9				314
MOTHE ACHARD (LA)	912	15	26				953
NIEUL-LE-DOLENT	728	34	18				780
STE-FLAIVE-DES-LOUPS	583	45	20				648
ST-GEORGES-DE-POINTINDOUX	468	31	12				511
Totaux Ouest LRSY	5 615	271	147	0	0	0	6 033
BRETIGNOLLES SUR MER	6 049	13	49	3			6 114
BREM SUR MER	1 699	13	26	1			1 739
LANDEVIEILLE	491	28	12	1			532
ST-JULIEN-DES-LANDES	527	29	15	1			572
Totaux Pays de Brem	8 766	83	102	6	0	0	8 957
AVRILLE	641	18	15				674
BERNARD (LE)	465	43	5				513
JARD-SUR-MER	3 904	9	26	3		1	3 943
LONGEVILLE SUR MER	2 234	6	35	1			2 276
MOUTIERS-LES-MAUXFAITS	701	5	16				722
ST-HILAIRE-LA-FORET	371	14	3				388
ST-VINCENT-SUR-JARD	1 846	13	12	1			1 872
Totaux Plaine de Luçon	10 162	108	112	5	0	1	10 388
TOTAUX SAGE Auzance Vertonne	66 340	859	759	31	0	5	67 994

Nombre d'abonnés en 2004

COMMUNES	Nombre d'abonnés (unité)						
	Ordinaires	Agricoles	Communaux	> 6000 m3			Total
				Ordinaires	Agricoles	Communaux	
SABLES D'OLONNE (LES)	19 913		186	7		2	20 108
TALMONT-ST-HILAIRE	5 535	96	23	5			5 659
ST-AVAGOURD-DES-LANDES	391	26	3				420
CHATEAU D'OLONNE	9 027	28	66	5			9 126
GROSBREUIL	689	87	10				786
STE-FOY	596	18	9				623
OLONNE-SUR-MER	5 942	30	59	6		3	6 040
ILE D'OLONNE (L')	1 124	13	13				1 150
ST-MATHURIN	666	40	7				713
VAIRE	583	37	10				630
POIROUX (LE)	434	33	10				477
Totaux SIAEP Sables d'Olonne	44 900	408	396	23	0	5	45 732
AUBIGNY	970	16	14				1 000
BOISSIERE DES LANDES (LA)	495	20	9				524
CHAPELLE-ACHARD (LA)	519	41	13	1			574
GIROUARD (LE)	279	20	9				308
LANDERONDE	694	21	9				724
MARTINET	304	29	10				343
MOTHE ACHARD (LA)	1 029	16	32	4			1 081
NIEUL-LE-DOLENT	809	31	15				855
STE-FLAIVE-DES-LOUPS	664	45	16				725
ST-GEORGES-DE-POINTINDOUX	522	29	12				563
Totaux Ouest LRSY	6 285	268	139	5	0	0	6 697
BRETIGNOLLES SUR MER	6 518	13	46	4			6 581
BREM SUR MER	1 895	12	24	2			1 933
LANDEVIEILLE	557	25	13	1			596
ST-JULIEN-DES-LANDES	575	29	16	1			621
Totaux Pays de Brem	9 545	79	99	8	0	0	9 731
AVRILLE	685	16	15				716
BERNARD (LE)	532	41	4				577
JARD-SUR-MER	4 072	5	25	2		1	4 105
LONGEVILLE SUR MER	2 528	7	33	5			2 573
MOUTIERS-LES-MAUXFAITS	770	5	15				790
ST-HILAIRE-LA-FORET	406	13	2	1			422
ST-VINCENT-SUR-JARD	1 954	14	12	1			1 981
Totaux Plaine de Luçon	9 730	44	87	9	0	1	9 871
TOTAUX SAGE Auzance Vertonne	70 460	799	721	45	0	6	72 031

Volumes consommés en 2001

COMMUNES	Volumes consommés (m3)						Total
	Ordinaires	Agricoles	Communaux	> 6000 m3			
	Ordinaires	Agricoles	Communaux	Ordinaires	Agricoles	Communaux	
SABLES D'OLONNE (LES)	1 154 481		96 342	94 402			1 345 225
TALMONT-ST-HILAIRE	386 433	43 245	9 020	77 121			515 819
ST-AVAUGOURD-DES-LANDES	29 504	5 654	551				35 709
CHATEAU D'OLONNE	700 870	13 376	26 067	31 059			771 372
GROSBREUIL	56 334	45 686	2 755				104 775
STE-FOY	56 532	12 532	4 155				73 219
OLONNE-SUR-MER	479 010	13 039	24 090	92 376		35 300	643 815
ILE D'OLONNE (L')	72 033	4 115	4 831				80 979
ST-MATHURIN	48 165	27 832	1 025				77 022
VAIRE	41 672	14 907	485				57 064
POIROUX (LE)	34 302	5 407	415				40 124
Totaux SIAEP Sables d'Olonne	3 059 336	185 793	169 736	294 958	0	35 300	3 745 123
AUBIGNY	80 604	4 207	4 096				88 907
BOISSIERE DES LANDES (LA)	44 315	1 603	4 986				50 904
CHAPELLE-ACHARD (LA)	45 901	19 659	3 535				69 095
GIROUARD (LE)	36 146	7 681	1 661				45 488
LANDERONDE	66 248	4 313	1 449				72 010
MARTINET	33 861	3 895	788				38 544
MOTHE ACHARD (LA)	108 084	4 386	3 613				116 083
NIEUL-LE-DOLENT	64 756	5 456	3 563				73 775
STE-FLAIVE-DES-LOUPS	53 272	15 660	1 955				70 887
ST-GEORGES-DE-POINTINDOUX	44 646	4 723	609				49 978
Totaux Ouest LRSY	577 833	71 583	26 255	0	0	0	675 671
BRETIGNOLLES SUR MER	301 194	9 043	14 344	46 657			371 238
BREM SUR MER	109 826	2 225	4 548	12 328			128 927
LANDEVIEILLE	42 509	8 838	1 393	7 171			59 911
ST-JULIEN-DES-LANDES	55 687	16 614	3 034	22 358			97 693
Totaux Pays de Brem	509 216	36 720	23 319	88 514	0	0	657 769
AVRILLE	55 398	1 411	1 801				58 610
BERNARD (LE)	35 454	16 690	1 231				53 375
JARD-SUR-MER	246 977	4 261	5 559	37 544		6 107	300 448
LONGEVILLE SUR MER	177 968	2 184	8 782	13 540			202 474
MOUTIERS-LES-MAUXFAITS	61 700	2 346	1 820				65 866
ST-HILAIRE-LA-FORET	35 396	5 656	169				41 221
ST-VINCENT-SUR-JARD	91 540	7 107	2 825	11 615			113 087
Totaux Plaine de Luçon	704 433	39 655	22 187	62 699	0	6 107	835 081
TOTAUX SAGE Auzance Vertonne	4 850 818	333 751	241 497	446 171	0	41 407	5 913 644

Volumes consommés en 2004

COMMUNES	Volumes consommés (m3)						Total
	Ordinaires	Agricoles	Communaux	Ordinaires	Agricoles	Communaux	
SABLES D'OLONNE (LES)	1 130 580		65 722	88 850		12 659	1 297 811
TALMONT-ST-HILAIRE	424 456	43 565	12 000	102 698			582 719
ST-AVAGOURD-DES-LANDES	32 151	5 150	608				37 909
CHATEAU D'OLONNE	722 058	10 967	21 872	52 337			807 234
GROSBREUIL	68 503	47 263	2 982				118 748
STE-FOY	63 152	9 986	1 418				74 556
OLONNE-SUR-MER	531 995	10 741	19 084	72 851		24 222	658 893
ILE D'OLONNE (L')	86 467	3 547	6 341				96 355
ST-MATHURIN	54 824	36 151	1 965				92 940
VAIRE	49 342	11 932	424				61 698
POIROUX (LE)	34 311	5 399	354				40 064
Totaux SIAEP Sables d'Olonne	3 197 839	184 701	132 770	316 736	0	36 881	3 868 927
AUBIGNY	86 040	6 234	3 390				95 664
BOISSIERE DES LANDES (LA)	49 477	1 965	4 878				56 320
CHAPELLE-ACHARD (LA)	51 013	22 443	1 265	8 784			83 505
GIROUARD (LE)	40 688	7 687	1 290				49 665
LANDERONDE	69 656	6 561	1 280				77 497
MARTINET	31 417	11 006	1 086				43 509
MOTHE ACHARD (LA)	97 775	13 276	3 700	33 756			148 507
NIEUL-LE-DOLENT	66 774	8 868	5 481				81 123
STE-FLAIVE-DES-LOUPS	60 913	20 222	2 020				83 155
ST-GEORGES-DE-POINTINDOUX	44 439	4 329	823				49 591
Totaux Ouest LRSY	598 192	102 591	25 213	42 540	0	0	768 536
BRETIGNOLLES SUR MER	326 944	7 878	11 107	57 642			403 571
BREM SUR MER	117 592	4 010	3 501	19 082			144 185
LANDEVIEILLE	53 557	8 396	2 586	7 935			72 474
ST-JULIEN-DES-LANDES	61 490	19 048	2 585	19 543			102 666
Totaux Pays de Brem	559 583	39 332	19 779	104 202	0	0	722 896
AVRILLE	57 777	2 219	1 539				61 535
BERNARD (LE)	39 998	16 685	420				57 103
JARD-SUR-MER	242 656	6 538	6 332	29 458		8 362	293 346
LONGEVILLE SUR MER	171 951	2 957	4 793	50 072			229 773
MOUTIERS-LES-MAUXFAITS	67 961	1 749	1 614				71 324
ST-HILAIRE-LA-FORET	29 533	7 495	65	6 305			43 398
ST-VINCENT-SUR-JARD	99 918	7 950	962	14 575			123 405
Totaux Plaine de Luçon	612 019	26 689	13 766	100 410	0	8 362	761 246
TOTAUX SAGE Auzance Vertonne	4 967 633	353 313	191 528	563 888	0	45 243	6 121 605

Consommation moyenne / habitant en 2001

COMMUNES	Cons. moy./ab. (m3)			
	Globale	Ordinaires	Agricoles	Communaux
SABLES D'OLONNE (LES)	70,0	65,6		544,3
TALMONT-ST-HILAIRE	101,3	93,5	432,5	250,6
ST-AVAGOURD-DES-LANDES	95,2	85,3	217,5	183,7
CHATEAU D'OLONNE	89,0	85,4	418,0	434,5
GROSBREUIL	153,0	93,0	761,4	145,0
STE-FOY	128,9	104,7	626,6	519,4
OLONNE-SUR-MER	120,1	108,4	420,6	989,8
ILE D'OLONNE (L')	80,8	73,9	274,3	402,6
ST-MATHURIN	123,6	83,5	713,6	146,4
VAIRE	99,4	79,4	382,2	48,5
POIROUX (LE)	91,2	86,8	154,5	41,5
Totaux SIAEP Sables d'Olonne	87,9	80,2	468,0	510,0
AUBIGNY	100,0	94,1	262,9	256,0
BOISSIERE DES LANDES (LA)	105,4	98,5	76,3	415,5
CHAPELLE-ACHARD (LA)	137,4	102,7	446,8	294,6
GIROUARD (LE)	167,9	149,4	404,3	166,1
LANDERONDE	105,7	101,9	227,0	120,8
MARTINET	122,8	121,8	144,3	87,6
MOTHE ACHARD (LA)	121,8	118,5	292,4	139,0
NIEUL-LE-DOLENT	94,6	89,0	160,5	197,9
STE-FLAIVE-DES-LOUPS	109,4	91,4	348,0	97,8
ST-GEORGES-DE-POINTINDOUX	97,8	95,4	152,4	50,8
Totaux Ouest LRSY	1 163	1 063	2 515	1 826
BRETIGNOLLES SUR MER	60,7	57,5	695,6	292,7
BREM SUR MER	74,1	71,9	171,2	174,9
LANDEVIEILLE	112,6	101,0	315,6	116,1
ST-JULIEN-DES-LANDES	170,8	147,8	572,9	202,3
Totaux Pays de Brem	418	378	1 755	786
AVRILLE	87,0	86,4	78,4	120,1
BERNARD (LE)	104,0	76,3	388,1	246,2
JARD-SUR-MER	76,2	72,8	473,4	432,1
LONGEVILLE SUR MER	89,0	85,7	364,0	250,9
MOUTIERS-LES-MAUXFAITS	91,2	88,0	469,2	113,8
ST-HILAIRE-LA-FORET	106,2	95,4	404,0	56,3
ST-VINCENT-SUR-JARD	60,4	55,9	546,7	235,4
Totaux Plaine de Luçon	614	560	2 724	1 455
TOTAUX SAGE Auzance Vertonne	2 283	2 081	7 462	4 577

Consommation moyenne / habitant en 2004

COMMUNES	Cons. moy./ab. (m3)			
	Globale	Ordinaires	Agricoles	Communaux
SABLES D'OLONNE (LES)	64,5	61,2	-	416,9
TALMONT-ST-HILAIRE	103,0	95,2	453,8	521,7
ST-AVAUGOURD-DES-LANDES	90,3	82,2	198,1	202,7
CHATEAU D'OLONNE	88,5	85,7	391,7	331,4
GROSBREUIL	151,1	99,4	543,3	298,2
STE-FOY	119,7	106,0	554,8	157,6
OLONNE-SUR-MER	109,1	101,7	358,0	698,5
ILE D'OLONNE (L')	83,8	76,9	272,9	487,8
ST-MATHURIN	130,4	82,3	903,8	280,7
VAIRE	97,9	84,6	322,5	42,4
POIROUX (LE)	84,0	79,1	163,6	35,4
Totaux SIAEP Sables d'Olonne	84,6	78,2	452,7	423,1
AUBIGNY	95,7	88,7	389,6	242,1
BOISSIERE DES LANDES (LA)	107,5	100,0	98,3	542,0
CHAPELLE-ACHARD (LA)	145,5	115,0	547,4	97,3
GIROUARD (LE)	161,3	145,8	384,4	143,3
LANDERONDE	107,0	100,4	312,4	142,2
MARTINET	126,9	103,4	379,5	108,6
MOTHE ACHARD (LA)	137,4	127,3	829,8	115,6
NIEUL-LE-DOLENT	94,9	82,5	286,1	365,4
STE-FLAIVE-DES-LOUPS	114,7	91,7	449,4	126,3
ST-GEORGES-DE-POINTINDOUX	88,1	85,1	149,3	68,6
Totaux Ouest LRSY	1 179	1 040	3 826	1 951
BRETIGNOLLES SUR MER	61,3	59,0	606,0	241,5
BREM SUR MER	74,6	72,1	334,2	145,9
LANDEVIEILLE	121,6	110,2	335,8	198,9
ST-JULIEN-DES-LANDES	165,3	140,7	656,8	161,6
Totaux Pays de Brem	423	382	1 933	748
AVRILLE	85,9	84,4	138,7	102,6
BERNARD (LE)	99,0	75,2	407,0	105,0
JARD-SUR-MER	71,5	66,8	1307,6	565,2
LONGEVILLE SUR MER	89,3	87,7	422,4	145,2
MOUTIERS-LES-MAUXFAITS	90,3	88,3	349,8	107,6
ST-HILAIRE-LA-FORET	102,8	88,1	576,5	32,5
ST-VINCENT-SUR-JARD	62,3	58,6	567,9	80,2
Totaux Plaine de Luçon	416	389	3 224	931
TOTAUX SAGE Auzance Vertonne	2 102	1 889	9 436	4 053